

BILAN DE MANDAT 2001-2007

SOMMAIRE

L'ORGANISATION DU CESR

L'ASSEMBLEE	4
I - LES FONDEMENTS JURIDIQUES	4
1 - Un rappel législatif : textes fondamentaux	4
2 - Le renouvellement de l'Assemblée en 2001	5
II - L'ASSEMBLEE INSTALLEE LE 5 NOVEMBRE 2001.....	6
III - MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LE DEBUT DU MANDAT	11
LE BUREAU	13
LES COMMISSIONS	15
LES SERVICES PERMANENTS	17

LES TRAVAUX

LES SEANCES PLENIERES	19
LES THEMES	25
DES AVIS ET CONTRIBUTIONS	25
I - LES SAISINES	25
1 - Le budget régional.....	25
2 - Le contrat de plan Etat-Région 2000-2006	27
3 - Le futur contrat de projets Etat-Region 2007-2013	27
4 - Les Fonds structurels européens.....	27
5 - Les schémas et plans régionaux.....	28
II - LES AUTOSAISINES	33
III - LES NOTES, RAPPORTS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES	38
1 - Economie.....	38
2 - Agriculture	38
3 - Aménagement du territoire - Transport	39
4 - Environnement	40
5 - Santé solidarité culture	41
6 - Recherche.....	43
7 - Education - Formation.....	43
8 - Coopération décentralisée	44
IV - LES ETUDES INTERREGIONALES	44
V - LA CONJONCTURE REGIONALE.....	46
VI - LES EVALUATIONS DES AVIS	46
VII - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.....	47
VIII - LES VOEUX	47

DEBATS ET RENCONTRES

LES COLLOQUES	50
1 - Colloque « Agriculture et Société ».....	50
2 - Colloque « Economie sociale et solidaire ».....	50
LES CONFERENCES	51
1 - Conférence « Violences et Victimes ».....	51
2 - Conférence « Conditions carcérales et réinsertion sociale ».....	51
LES DEBATS	52
1 - Débat sur l'avenir de l'école.....	52
2 - Débat sur l'avenir de l'Assurance Maladie.....	52
3 - Débat sur les OGM.....	52
AUTRES RENCONTRES	53
REPRESENTATIONS EXTERIEURES	55
HONNEUR AUX ANCIENS CONSEILLERS	57

Première partie

L'ORGANISATION DU CESR

L'ASSEMBLEE

I – LES FONDEMENTS JURIDIQUES

1 - UN RAPPEL LEGISLATIF : TEXTES FONDAMENTAUX

LOIS

- *Loi n°72-619 du 5 juillet 1972* portant création et organisation des Régions
article 3
articles 13 et 14
- *Loi n° 82-213 du 2 mars 1982* relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
article 61
article 63
- *Loi n°86-16 du 6 janvier 1986* relative à l'organisation des Régions ...
article 7
article 8 (alinéas 1-2-3 abrogés avec la loi du 19 août 1986)
article 9
- *Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992* relative à l'administration territoriale de la République
articles 24-25
- *Loi n°98-135 du 7 mars 1998*
article 5
- *Loi n°2002-276 du 27 février 2002*
article 17

DECRETS

- *Décret n°73-855 du 5 septembre 1973* relatif à la composition et au fonctionnement des Comités économiques et sociaux institués par la loi n°72-619 du 5 juillet 1972
- *Décret n° 82-866 du 11 octobre 1982* relatif à la composition et au fonctionnement des Comités économiques et sociaux régionaux

modifié par :

- *les décrets n° 89-307 du 12 mai 1989 et n° 95-990 du 4 septembre 1995*, portant dispositions relatives au fonctionnement et à la composition des CESR (décrets correspondant au renouvellement des Assemblées)
- *le décret n° 93-575 du 27 mars 1993*, portant dispositions relatives au fonctionnement des CESR (première partie)

- *Décret n°97-1192 du 24 décembre 1997 pris pour l'application au Ministère de l'Intérieur du 2° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (décret portant modification du mode de désignation des personnalités qualifiées des CESR).*
- *Décret n°2001-731 du 31 juillet 2001.*
- *Décret n°2004-517 du 10 juin 2004 et n°2004-983 du 13 septembre 2004 relatifs aux garanties et indemnités des Conseillers Economiques et Sociaux.*
- *Décret n°2005-413 du 26 avril 2005 relatif à la création de sections.*

2 - LE RENOUELEMENT DE L'ASSEMBLEE EN 2001

Suite au décret du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils économiques et sociaux régionaux, et à l'arrêté du Préfet de région d'Auvergne en date du 10 septembre 2001, le Conseil économique et social régional d'Auvergne comprend 71 membres contre 65 membres le mandat précédent.

Sa composition subit les modifications suivantes :

- Le collège 1 est constitué de 24 membres (au lieu de 23 lors du précédent mandat) : un siège supplémentaire est attribué aux centres de formation et d'apprentissage ;
- Le collège 2 comporte 24 membres soit un de plus qu'au précédent mandat :
 - o Le Groupe CGT, l'Union régionale interprofessionnelle CFDT gagnent chacun un siège;
 - o L'Union régionale CFTC et CGC perdent chacune un siège ;
 - o L'Union régionale CGT-FO n'existe plus et devient l'Union régionale FO.
 - o Le Comité régional FSU est désormais représenté au sein du CESR avec un siège.
- Le collège 3 est désormais constitué de 20 membres (au lieu de 17) : 3 nouveaux sièges ont été attribués aux médias, aux associations d'aides aux victimes et aux associations d'accueil et de réinsertion.
- Un siège de plus a été attribué au collège des personnalités qualifiées.

L'Assemblée est officiellement installée par Mr le Préfet de Région,
pour la sixième mandature, le 5 novembre 2001.

II - L'ASSEMBLEE INSTALLEE LE 5 NOVEMBRE 2001

1^{er} collège : 24 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

4 représentants désignés par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie :

- M. Bernard BOUNIOL
- M. Jean CARLA
- M. Pierre DESCOURS
- M. Jean-Claude JOURDAN

2 représentants désignés par la Chambre régionale de Métiers :

- M. Henri KOLASINSKI
- M. Christian VABRET

7 représentants désignés par accord entre la Délégation Auvergne du Mouvement des Entreprises de France, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises Auvergne, l'Union Professionnelle Artisanale Auvergne :

- M. Loïc BOUFFARD
- M. Pierre FLORY
- M. Paul LABALTE
- M. Jean MASLARD
- M. Hugues-Arnaud MAYER
- M. Jean-Claude RAMBOURDIN
- M. Jean ROBERT

1 représentant désigné par accord entre la Fédération des organismes gestionnaires des centres interprofessionnels de formation de la région Auvergne et à l'échelon régional de liaison des groupements départementaux de l'apprentissage :

- M. Henri MAZAL

1 représentant désigné par accord entre les représentants de la direction régionale de la SNCF de Clermont, la délégation régionale EDF et la délégation régionale GDF :

- Mme BEAUD (SNCF) pour deux ans¹

1 représentant désigné par l'Union régionale des banques :

- M. Gérard SEGURET

1 représentant désigné par accord entre les entreprises privées ayant un établissement d'au moins 1 000 salariés dans la région : Aubert et Duval S.A., Groupe Limagrain, Manufacture Française de Pneumatiques Michelin, Péchiney-Rhénalu, Sagem S.A., Société des eaux de Volvic :

- M. Maurice SARDIER

¹ - Puis, le délégué régional GDF pour deux ans, le délégué régional EDF pour deux ans.

1 représentant désigné par la Chambre régionale d'Agriculture :

- M. Jacques CHAZALET

4 représentants désignés par accord entre le Centre régional des jeunes agriculteurs, la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles, la Confédération paysanne d'Auvergne, la Fédération régionale des coopératives agricoles, la Fédération régionale de la mutualité sociale agricole d'Auvergne et la Fédération régionale du Crédit Agricole :

- M. Yannick FIALIP
- Mme Michèle DELESVAUX
- M. Bertrand PATIES
- M. Serge PARAN (coopératives agricoles) pour trois ans²

2 représentants désignés par accord entre l'Union régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales, les Chambres départementales des professions libérales, le Conseil régional de l'ordre des médecins, le Conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes, le Conseil régional de l'ordre des vétérinaires, le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens, les bâtonniers des barreaux du ressort de la cour d'appel de Riom, le Conseil régional des notaires du ressort de la cour d'appel de Riom, le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables, le Conseil régional de l'ordre des architectes et la Chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la cour d'appel de Riom :

- M. Bertrand MARTIN-LAISNE
- Mme Catherine LAMOUSSE

2^{ème} collège : 24 représentants des organisations syndicales de salariés

9 représentants désignés par le Comité régional CGT Auvergne :

- Mme Marie-Hélène BARDE
- M. Michel BEAUNE
- M. Guy BRASSAC
- Mme Jocelyne CARBONNIER
- Mme Bernadette GIBERT
- M. Serge LAURENT
- Mme Yvette MERCIER
- M. Bernard MIAUX
- M. René PETROSSO

6 représentants désignés par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Auvergne :

- M. Alain BARASINSKI
- M. Bernard FILAIRE
- M. Bernard GRANGEON
- M. Jean PASSAT
- M. Vincent RODRIGUEZ
- M. Raymond SQUIZZATTO

²- Puis, M. Maurice BAQUIER (Crédit Agricole) pour trois ans.

4 représentants désignés par l'Union régionale des syndicats F.O. de l'Auvergne :

- M. Bernard EUZET
- Mme Colette BAC
- M. Claude RUE
- M. Denis BASSET

1 représentant désigné par l'Union régionale CFTC d'Auvergne :

- M. Christian GRENIER

1 représentant désigné par l'Union régionale Auvergne CGC :

- M. Henri JAVION

2 représentants désignés par l'Union régionale Auvergne de l'UNSA :

- M. Jean-Claude MONTAGNE
- M. Bernard RUGGERI

1 représentant désigné par le Comité régional FSU :

- M. Vincent PRESUMEY

3^{ème} collège : 20 représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région

1 représentant désigné par accord entre l'Union régionale des caisses d'assurance maladie, la Caisse régionale d'assurance maladie et les Caisses d'allocations familiales départementales :

- M. Marc DESMARS

1 représentant désigné par accord entre les Comités départementaux des retraités et des personnes âgées :

- M. Bernard BASSOT

1 représentant désigné par accord entre les organismes œuvrant dans le secteur sanitaire et social : l'Union régionale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et sociales, le Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées, et la Délégation régionale de l'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social :

- M. André BRUNET

1 représentant désigné par l'Union régionale de la mutualité d'Auvergne :

- M. Raymond BRUYERON

1 représentant désigné par le Groupement régional de la coopération, de la mutualité et des associations :

- M. Michel-Paul HERGAT

1 représentant désigné par l'Union régionale des associations familiales :

- M. Joseph GUIMET

1 représentant désigné par accord entre la Section régionale de la Fédération des conseils de parents d'élèves, la Section régionale de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public, la Section régionale de l'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves et l'Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre :

Mme Laurence BOUTINAUD (PEEP) pour dix-huit mois³

1 représentant désigné par accord entre l'Association régionale de la Confédération nationale du logement, la Confédération générale du logement, la confédération syndicale du cadre de vie, l'Union départementale de la Confédération du logement et du cadre de vie, et l'Union régionale des associations familiales :

- M. Michel MATHELIN, (Union régionale CLCV Auvergne) pour trois ans⁴

1 représentant désigné par accord entre l'Association régionale HLM et la Chambre des propriétaires de la région Auvergne :

- M. Jacques BONNET (Chambre des propriétaires de la région Auvergne) pour trois ans⁵

1 représentant désigné par l'Union régionale des organisations de consommateurs :

- Mme Marie-Jeanne BEGEY

1 représentant désigné par la Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement :

- M. Marc SAUMUREAU

1 représentant désigné par accord entre le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, les Jeunesses ouvrières chrétiennes – jeunes ouvriers de France, le Centre information jeunesse Auvergne, la Délégation régionale COTRAVAUX, la Fédération régionale des associations familiales et rurales, Espaces et Recherche, la Fédération de Folklore Berry Bourbonnais Auvergne, la Délégation régionale des scouts d'Europe :

- M. Gérard BLOCH (CRAJEP) pour trois ans⁶

1 représentant désigné par le Comité régional olympique et sportif :

- M. Yves LEYCURAS

1 représentant désigné par accord entre l'Agence régionale pour le livre en Auvergne, l'Association régionale pour la promotion du théâtre en Auvergne, l'Agence des musiques traditionnelles en Auvergne, la Comédie de Clermont, la Coopérative de Mai, le Festival de musique de la Chaise-Dieu, le Festival International de théâtre de rue d'Aurillac, l'Orchestre d'Auvergne et Sauve qui peut le court métrage :

- M. Jack CALDEFIE

1 représentant désigné par le Comité régional du tourisme :

- Mme Colette CHARET

³ - Puis, le représentant de l'UNAPE pour douze mois, le représentant de l'URAPEL pour seize mois, le représentant de la FCPE pour vingt-six mois.

⁴ - Puis, le représentant de l'Association régionale de la CNL pour trois ans.

⁵ - Puis, le représentant de l'AROLHLM pour trois ans.

⁶ - Puis, M. Jacques LABAT pour trois ans.

2 représentants désignés par accord entre les responsables des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche : l'Université d'Auvergne, l'Université Blaise-Pascal, l'Institut Français de Mécanique avancée, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles, l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts et le Centre d'Etude du Machinisme Agricole des Eaux et des Forêts :

- M. Michel DOLY
- M. Jacques FONTAINE

1 représentant désigné par accord entre le Groupe Centre France la Montagne et France 3 Auvergne :

- M. Jean-Pierre CAILLARD

1 représentant désigné par accord entre l'Association bourbonnaise socio-éducative de contrôle judiciaire, l'Association d'aides aux victimes d'infractions pénales, l'Association Victimes Ecoute-Conseils, l'Association Justice et Partage, et l'association polyvalente d'action judiciaire, SOS Inceste et violences sexuelles Auvergne et SOS Femmes :

- M. Georges MERLE (AVEC) pour trois ans⁷

1 représentant désigné par accord entre la Délégation régionale de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale et l'Union régionale des entreprises d'insertion :

- M. Philippe ORIOL (Union régionale des entreprises d'insertion) pour trois ans⁸

4^{ème} collège : 3 Personnalités Qualifiées

- Mme Marie HECKMANN
- M. Gaston MEYNIEL
- M. André REY

⁷ - Puis, Mme Christiane NOLIE (SOS Inceste et violences sexuelles) pour trois ans.

⁸ - Puis, M. René BAPTISTINI (Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale) pour trois ans.

III - MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LE DEBUT DU MANDAT

<i>Arrêté du</i>	<i>Désignation de</i>	<i>Représentant</i>	<i>Remplace</i>	<i>Motif</i>
21 oct. 02	Mme Sylvaine MASSON	CGT	Mme BARDE	démission
6 nov. 02	M. Charles MATTHES	Comité rég. des banques	M. Gérard SEGURET	démission
12 fév. 03	Mme Marguerite AMATHE	UPA	M. Paul LABALTE	décès
10 avril 03	M. Casimir SZYMCZAK	CGPME	M. Pierre FLORY	démission
7 juill. 03	M. Gérard MOUILLAUD	Parents d'élèves	Mme Laurence BOUTINAUD	renouvellement
29 août 03	M. Serge BRUGIERE	CGT	M. René PETROSSO	démission
29 août 03	M. René FEDESPINA	SNCF-EDF/GDF	Mme Josiane BEAUD	renouvellement
1 ^{er} oct. 03	M. Daniel COFFIN	CGT	M. Bernard MIAUX	démission
27 oct. 03	M. Serge ROLLAND	CGT	Mme Yvette MERCIER	démission
31 mars 04	M. Guy SAMMUT	CAF – Ass. Maladie	M. Marc DESMARS	renouvellement
1 avril 04	M. Jean BARRAT	CFDT	M. Bernard FILAIRE	démission
1 avril 04	M. Claude BOST	CFDT	M. Alain BARASINSKI	démission
1 avril 04	Mme Sonia BOURGE	CFDT	M. Jean PASSAT	démission
1 avril 04	M. Jacques CHEMINOT	CFDT	M. Raymond SQUIZZATTO	démission
1 avril 04	Mme Annick IMMARIGEON	CFDT	M. Vincent RODRIGUEZ	démission
1 avril 04	M. J-Paul VUILLERMOZ	CFDT	M. Bernard GRANGEON	démission
30 août 04	Mme Lé-Thi BRUN	Parents d'élèves	M. Gérard MOUILLAUD	renouvellement
25 oct. 04	M. Jacques LABAT	Asso d'éduc populaire et de loisirs	M. Gérard BLOCH	renouvellement
25 oct. 04	Mme Christiane NOLIE	Asso d'aide victimes	M. Georges MERLE	renouvellement
25 oct. 04	Mlle Françoise FERRANDON	Asso d'accueil	M. Philippe ORIOL	renouvellement
25 oct. 04	M. Maurice BAQUIER	Organisations agricoles	M. Serge PARAN	renouvellement
25 oct. 04	M. Gilles AVELIN	Logement	M. Michel MATHELIN	renouvellement
25 oct. 04	M. René JEMINET	HLM	M. Jacques BONNET	renouvellement
26 oct. 04	Mme Béatrice ARSAC	CGT	Mme Sylvaine MASSON	démission
26 oct. 04	Mme Marie-Hélène BARDE	CGT	M. Serge LAURENT	démission
26 oct. 04	M. Vincent RODRIGUEZ	CGT	Mme Bernadette GIBERT	démission
28 oct. 04	Mme Sandrine VIGUES	CGT	M. Guy BRASSAC	démission
29 oct. 04	M. Paul PRUNAYRE	CAF – Ass. Maladie	M. Guy SAMMUT	démission
29 oct. 04	M. Jean-Marc LAGOUTTE	Mutualité	M. Raymond BRUYERON	démission
8 nov. 04	Mme Jacqueline BONNEFOY	CGT	Mme Jocelyne CARBONNIER	démission
8 nov. 04	M. Luc BOURASSEAU	CGT	M. Michel BEAUNE	démission
17 janv. 05	M. Henri THEILOL	Logement	M. Gilles AVELIN	démission
24 mars 05	M. Jean-Michel REBERRY	FO	M. Denis BASSET	démission
29 mars 05	Mme Sylvie LACHAIZE	CAF – Ass. Maladie	M. Paul PRUNAYRE	décès
29 mars 05	M. Christian BOUTIN	Personnalité qualifiée	M. Gaston MEYNIEL	décès
29 mars 05	M. René BAPTISTINI	Asso d'accueil	Mlle Françoise FERRANDON	démission

<i>Arrêté du</i>	<i>Désignation de</i>	<i>Représentant</i>	<i>Remplace</i>	<i>Motif</i>
8 déc. 05	M. Gérard MORLET	FO	M. Bernard EUZET	démission
28 déc. 05	M. Bernard LORIZON	Professions libérales	M. Bertrand MARTIN-LAISNE	démission
28 déc. 05	M. Gérard COMBES	SNCF-EDF-GDF	M. René FEDESPINA	renouvellement
3 janv. 06	M. Jacques LEPINARD	CFDT	Mme Sonia BOURGE	démission
3 janv. 06	M. Joseph DOMPS	CFDT	M. Jacques CHEMINOT	démission
3 janv. 06	M. Xavier CUSSAC	CFDT	M. Jean-Paul VUILLERMOZ	démission
3 janv. 06	M. Gérard LENOIR	CFDT	M. Claude BOST	démission
4 janv. 06	Mme Mireille PASQUEL	Parents d'élèves	Mme Lé-Thi BRUN	renouvellement
4 janv. 06	M. Alain MARTEL	SNCF-EDF-GDF	M. Jean-Pierre COMBES	démission
16 fev. 06	M. Alain COURTINE	CGT	Mme Sandrine VIGUES	démission
7 avril 06	M. Bernard EUZET	Ass. Maladie - CAF	Mme Sylvie LACHAIZE	démission
15 mars 07	Mme Laëtitia PLANCHE	CGT	M. Luc BOURASSEAU	démission
20 avril 07	M. Claude PASSAVY	Tourisme	Mme Colette CHARET	démission
30 mai 07	Mme Khalida HAKEM	CGT	Mme Marie-Hélène BARDE	démission
30 mai 07	M. André MARCON	CRCI	M. Jean CARLA	décès
1 ^{er} juillet 07	Mme Fabienne RIERA	CFDT	Mme Annick IMMARIGEON	démission

LE BUREAU

Le Bureau est chargé d'assister le Président dans l'organisation et la préparation des séances plénières, l'administration générale de l'institution et dans la formulation des avis sur certaines affaires pour lesquelles il a reçu délégation de l'Assemblée.

Les collèges sont indiqués entre parenthèses :

- premier collège : entreprises et activités professionnelles non salariées
- deuxième collège : syndicats de salariés
- troisième collège : vie collective
- quatrième collège : personnalités qualifiées

Le Bureau élu le 5 novembre 2001

Président

Michel DOLY (3) (*Enseignement sup. et recherche*)

1^{er} Vice-président

Jean MASLARD (1) (*MEDEF*)

Vice-présidents

Denis BASSET (2) (*FO*)
Jacques CHAZALET (1) (*Chambre régionale d'Agriculture*)
Bernard GRANGEON (2) (*CFDT*)
Michel-Paul HERGAT (3) (*Economie sociale*)
Henri JAVION (2) (*CGC*)
Serge LAURENT (2) (*CGT*)
Bertrand MARTIN-LAISNE (1) (*Professions Libérales*)

Secrétaires

Pierre FLORY (1) (*CGPME*)
Christian GRENIER (2) (*CFTC*)
Joseph GUIMET (3) (*Associations familiales*)
Henri KOLASINSKI (1) (*Chambre régionale des Métiers*)
Jean-Claude MONTAGNE (2) (*UNSA*)
Jean-Claude RAMBOURDIN (1) (*UPA*)
Marc SAUMUREAU (3) (*FRANE*)

Après l'adoption d'un nouveau Règlement intérieur, le 21 juin 2002 :

- le Bureau se compose désormais de 18 membres (au lieu de 16) soit 6 du collège 1, 6 du collège 2 et 6 des collèges 3 et 4, de façon à équilibrer le nombre de conseillers par collège.
- les postes de secrétaires sont supprimés. Le Bureau est désormais composé d'un Président, d'un 1^{er} Vice-président et de 16 Vice-présidents.
- Mme BEGEY et M. REY ont été élus Vice-présidents le 4 octobre 2002.

Le Bureau élu le 12 novembre 2004

(renouvellement à mi-mandat)

Président

Michel DOLY (3) (*Enseignement sup. et recherche*)

1^{er} Vice-président

Jean MASLARD (1) (*MEDEF*)

Vice-présidents

Marie-Jeanne BEGEY (3) (*Consommateurs*)

Claude BOST (2) (*CFDT*)

Jacques CHAZALET (1) (*Chambre régionale
d'Agriculture*)

Christian GRENIER (2) (*CFTC*)

Joseph GUIMET (3) (*Associations familiales*)

Michel-Paul HERGAT (3) (*Economie sociale*)

Henri JAVION (2) (*CGC*)

Henri KOLASINSKI (1) (*Chambre régionale des Métiers*)

Bertrand MARTIN-LAISNE (1) (*Professions Libérales*)

Jean-Claude MONTAGNE (2) (*UNSA*)

Jean-Claude RAMBOURDIN (1) (*UPA*)

Jean-Pierre REBERRY (2) (*FO*)

Serge ROLLAND (2) (*CGT*)

André REY (4) (*Personnalité qualifiée*)

Marc SAUMUREAU (3) (*FRANE*)

Casimir SZYMCZAK (1) (*CGPME*)

Le Bureau en octobre 2007

Président

Michel DOLY (3) (*Enseignement sup. et recherche*)

1^{er} Vice-président

Jean MASLARD (1) (*MEDEF*)

Vice-présidents

Marie-Jeanne BEGEY (3) (*Consommateurs*)

Jacques CHAZALET (1) (*Chambre régionale
d'Agriculture*)

Christian GRENIER (2) (*CFTC*)

Joseph GUIMET (3) (*Associations familiales*)

Michel-Paul HERGAT (3) (*Economie sociale*)

Henri JAVION (2) (*CGC*)

Henri KOLASINSKI (1) (*Chambre régionale des Métiers*)

Catherine LAMOUSSE (1) (*Professions Libérales*)

Gérard LENOIR (2) (*CFDT*)

Jean-Claude MONTAGNE (2) (*UNSA*)

Jean-Claude RAMBOURDIN (1) (*UPA*)

Jean-Pierre REBERRY (2) (*FO*)

Serge ROLLAND (2) (*CGT*)

André REY (4) (*Personnalité qualifiée*)

Marc SAUMUREAU (3) (*FRANE*)

Casimir SZYMCZAK (1) (*CGPME*)

Les réunions du Bureau délocalisées

Les réunions du Bureau se tiennent une fois par mois et sont parfois délocalisées. Ainsi, le Bureau s'est réuni au cours de cette mandature, à l'Hôtel du Département au Puy-en-Velay (Haute-Loire) en juillet 2002, à la CCI de Vichy (Allier) en février 2003, dans les locaux du Biopôle (Puy-de-Dôme) en mai 2003, au Parc naturel régional Livradois-Forez en juillet 2003 (Puy-de-Dôme), à l'Institut des métiers de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en mai 2004, à la CAF de Moulins (Allier) en février 2005, au journal La Montagne à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en mars 2005, à la Mairie d'Ambert (Puy-de-Dôme) en juillet 2005, à la CPAM de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en février 2006, à la Mairie de Vic sur Cère (Cantal) en juillet 2006, à Dompierre sur Besbre (Allier) en juillet 2007 et enfin à Saint-Pourçain sur Sioule (Allier) le 19 octobre 2007.

LES COMMISSIONS (INSTALLÉES LE 12 NOVEMBRE 2001)

COMMISSION N° 1

Economique

Président

Jean CARLA (1)

Vice-président

Gérard SEGURET (1)

Secrétaire

Henri JAVION (2)

Membres

Alain BARASINSKI (2)

Michel BEAUNE (2)

Loïc BOUFFARD (1)

Bernard EUZET (2)

Michel-Paul HERGAT (3)

Henri KOLASINSKI (1)

Hugues-Arnaud MAYER (1)

Yvette MERCIER (2)

Philippe ORIOL (3)

Bernard RUGGERI (2)

COMMISSION N° 2

Agriculture - Tourisme

Président

Yannick FIALIP (1)

Vice-présidente

Colette BAC (2)

Secrétaire

Serge PARAN (1)

Membres

Bernard BOUNIOL (1)

Jacques CHAZALET (1)

Michèle DELESVAUX (1)

Michel DOLY (3)

Serge LAURENT (2)

Bertrand PATIES (1)

Jean-Claude RAMBOURDIN (1)

Raymond SQUIZZATO (2)

COMMISSION N° 3

Aménagement du Territoire

Président

Claude RUE (2)

Vice-président

André REY (1)

Secrétaire

Marc SAUMUREAU (3)

Membres

Josiane BEAUD (1)

Guy BRASSAC (2)

Jean-Pierre CAILLARD (3)

Colette CHARET (3)

Pierre DESCOURS (1)

Bernard FILAIRE (2)

Bernard GRANGEON (2)

Christian GRENIER (2)

Jean-Claude JOURDAN (1)

Bertrand MARTIN-LAISNE (1)

Bernard LORIZON (1)

Bernard MIAUX (2)

Georges MERLE (3)

Christian VABRET (1)

COMMISSION N° 4

*Actions sanitaires - Sociales
et Culturelles*

Président

André BRUNET (3)

Vice-présidente

Marie-Jeanne BEGEY (3)

Secrétaire

Raymond BRUYERON (3)

Membres

Denis BASSET (1)

Bernard BASSOT (3)

Jacques BONNET (3)

Jack CALDEFIE (3)

Jacqueline CARBONNIER (2)

Marc DESMARS (3)

Pierre FLORY (1)

Bernadette GIBERT (2)

Jean ROBERT (1)

Catherine LAMOUSSE (1)

Michel MATHELIN (3)

Gaston MEYNIEL (4)

Vincent RODRIGUEZ (2)

COMMISSION N° 5

Education - formation - sports

Présidente

Marie HECKMANN (4)

Vice-président

Jean PASSAT (2)

Secrétaire

J.-Claude MONTAGNE (2)

Membres

Marie-Hélène BARDE (2)

Gérard BLOCH (3)

Laurence BOUTINAUD (3)

Jacques FONTAINE (3)

Joseph GUIMET (3)

Paul LABALTE (1)

Yves LEYCURAS (3)

Jean MASLARD (1)

Henri MAZAL (1)

René PETROSSO (2)

Vincent PRESUMEY (2)

Maurice SARDIER (1)

COMMISSION N° 6

*Finances - synthèse - conjoncture
et Planification*

Président

Joseph GUIMET (3)

Vice-président

Henri KOLASINSKI (1)

Secrétaire

Michel-Paul HERGAT (3)

Membres

Denis BASSET (2)

André BRUNET (3)

Jean CARLA (1)

Jacques CHAZALET (1)

Michel DOLY (3)

Yannick FIALIP (1)

Pierre FLORY (1)

Bernard GRANGEON (2)

Christian GRENIER (2)

Marie HECKMANN (4)

Henri JAVION (1)

Jean MASLARD (1)

Jean-Claude MONTAGNE (2)

J.-Claude RAMBOURDIN (1)

Claude RUE (2)

Marc SAUMUREAU (3)

En octobre 2007, les commissions, suite aux différentes démissions et renouvellement, se composent, comme suit :

<p><u>COMMISSION n°1</u> <i>Economique*</i></p> <p>Président Poste vacant</p> <p>Vice-président Charles MATTHES (1)</p> <p>Secrétaire Henri JAVION (2)</p> <p>Membres Marguerite AMATHE (1) Loïc BOUFFARD (1) Christian BOUTIN (4) Alain COURTINE (2) Michel-Paul HERGAT (3) Henri KOLASINSKI (1) Jacques LEPINARD (2) André MARCON (1) Alain MARTEL (1) Hugues-Arnaud MAYER (1) Gérard MORLET (2) Serge ROLLAND (2) Bernard RUGGERI (2)</p>	<p><u>COMMISSION n°3</u> <i>Aménagement du Territoire tourisme*</i></p> <p>Président Claude RUE (2)</p> <p>Vice-président André REY (1)</p> <p>Secrétaire Marc SAUMUREAU (3)</p> <p>Membres Jean BARRAT (2) Bernard BOUNIOL (1) Serge BRUGIERE (2) Jean-Pierre CAILLARD (3) Daniel COFFIN (2) Pierre DESCOURS (1) Christian GRENIER (2) Jean-Claude JOURDAN (1) Bernard LORIZON (1) Claude PASSAVY (3) Christian VABRET (1)</p>	<p><u>COMMISSION n°5</u> <i>Education - formation - sports*</i></p> <p>Présidente Marie HECKMANN (4)</p> <p>Vice-président Vincent PRESUMEY (2)</p> <p>Secrétaire J.-Claude MONTAGNE (2)</p> <p>Membres Béatrice ARSAC (2) Jacques FONTAINE (3) Khalida HAKEM (2) Joseph GUIMET (3) Jacques LABAT (3) Gérard LENOIR (2) Yves LEYCURAS (3) Jean MASLARD (1) Henri MAZAL (1) Mireille PASQUEL (3) Christiane NOLIE (3) Maurice SARDIER (1) Casimir SZYM CZAK (1)</p>
<p><u>COMMISSION n°2</u> <i>Agriculture - agroalimentaire*</i></p> <p>Président Yannick FIALIP (1)</p> <p>Vice-président Joseph DOMPS (2)</p> <p>Secrétaire Michèle DELESVAUX (1)</p> <p>Membres Colette BAC (1) Maurice BAQUIER (1) Jacqueline BONNEFOY (2) Jacques CHAZALET (1) Michel DOLY (3) Bertrand PATIES (1) Jean-Claude RAMBOURDIN (1)</p> <p>* Redéfinition des titres des Commissions intérieures suite au vote de la modification du Règlement intérieur du 21 juin 2002.</p>	<p><u>COMMISSION n°4</u> <i>Santé - solidarité - culture*</i></p> <p>Président André BRUNET (3)</p> <p>Vice-président Vincent RODRIGUEZ (2)</p> <p>Secrétaire Catherine LAMOUSSE (1)</p> <p>Membres René BAPTISTINI (3) Bernard BASSOT (3) Marie-Jeanne BEGEY (3) Jack CALDEFIE (3) Xavier CUSSAC (2) Bernard EUZET (4) René JEMINET (3) Jean-Marc LAGOUTTE (3) Laëtitia PLANCHE (2) Jean-Michel REBERRY (2) Fabienne RIERA (2) Jean ROBERT (1) Henri TEILHOL (3)</p>	<p><u>COMMISSION n°6</u> <i>Finances - synthèse - conjoncture et Affaires européennes*</i></p> <p>Président Joseph GUIMET (3)</p> <p>Vice-président Henri KOLASINSKI (1)</p> <p>Secrétaire Michel-Paul HERGAT (3)</p> <p>Membres André BRUNET (3) Marie-Jeanne BEGEY (3) Jean CARLA (1) Jacques CHAZALET (1) Michel DOLY (3) Yannick FIALIP (1) Christian GRENIER (2) Marie HECKMANN (4) Henri JAVION (1) Catherine LAMOUSSE (1) Gérard LENOIR (2) Jean MASLARD (1) Jean-Claude MONTAGNE (2) J.-Claude RAMBOURDIN (1) Jean-Michel REBERRY (2) André REY (4) Serge ROLLAND (2) Claude RUE (2) Marc SAUMUREAU (3) Casimir SZYM CZAK (1)</p>

LES SERVICES PERMANENTS

Les services permanents du CESR se composaient en novembre 2001 de sept personnes :

- Pascale BOUCHET, Secrétaire Générale
- Patricia MICHON, Nicolas NOVEL-CATIN, Benoît THIRION, Chargés d'Etudes
- Annie BARRIERE, Céline GOURDY, Géraldine NAVARRO, Secrétaires

Au cours de cette mandature, le personnel du Secrétariat général a connu des évolutions :

- Madame Annie BARRIERE a cessé ses fonctions au sein du CESR et a réintégré les services du Conseil régional. Elle a été remplacée par Melle Claire RODRIGUEZ en mars 2006.
- Nicolas NOVEL-CATIN a quitté le CESR en septembre 2004. Il a opté pour une intégration dans les services du Conseil général de l'Isère en octobre 2005. Pendant cette période, son remplacement au sein des services a été assuré contractuellement par Melle Paula TEXEIRA. Nicolas NOVEL-CATIN a été remplacé par Yann RENARD qui a pris ses fonctions en novembre 2005.
- Francis FABRION, agent technique, a rejoint l'équipe du CESR en mai 2006.

L'équipe du CESR en octobre 2007

- Pascale BOUCHET, Secrétaire Générale
- Patricia MICHON, Yann RENARD, Benoît THIRION, Chargés d'Etudes
- Céline GOURDY, Géraldine NAVARRO, Claire RODRIGUEZ, Secrétaires
- Francis FABRION, Agent technique

Deuxième partie

LES TRAVAUX

LES SEANCES PLENIERES

2001

5 novembre	<ul style="list-style-type: none">• installation de l'Assemblée• élection du Bureau
12 novembre	<ul style="list-style-type: none">• désignation des représentants du CESR dans les organismes extérieurs• <u>saisine</u> sur la décision modificative n°2 au budget 2001• <u>saisine</u> sur le programme prévisionnel des investissements (PPI) intéressant les lycées publics d'Auvergne pour la période 1999-2006
7 décembre	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur le budget primitif de la Région, exercice 2002

2002

21 juin	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur l'exécution du budget régional, exercice 2001• <u>saisine</u> sur le bilan du contrat Etat-Région 2000-2006, pour l'année 2001• <u>saisine</u> sur la décision modificative n°1 au budget 2002• <u>vote</u> du projet de modification du règlement intérieur du CESR
4 octobre	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur les orientations budgétaires pour 2003
8 novembre	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur la décision modificative n°2 au budget 2002
6 décembre	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur le budget primitif de la Région, exercice 2003

2003

28 mars	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur la décision modificative n° 1 au budget 2003 résultant de la délégation de gestion des Fonds structurels Objectif 2 • <u>saisine</u> sur les demandes de reconnaissance de périmètres d'étude en vue de la constitution de pays • <u>saisine</u> sur les orientations pour le développement du transport express régional (TER) d'Auvergne
25 avril	<ul style="list-style-type: none"> • <u>visite</u> de Jacques DERMAGNE, Président du CES de la République : séance extraordinaire sur le thème de la « place de la société civile dans le cadre d'une démocratie participative »
23 juin	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur l'exécution du budget régional, exercice 2002 • <u>saisine</u> sur le bilan du contrat Etat-Région 2000-2006, pour l'année 2002 • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°2 au budget 2003 • <u>saisine</u> sur le projet de demandes de reconnaissance de périmètres d'étude en vue de la constitution de pays
1 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°3 au budget 2003 (aide exceptionnelle aux agriculteurs-éleveurs victimes de la sécheresse)
3 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • autosaisine « Les déchets : traitement, valorisation et risques » • <u>saisine</u> sur les orientations budgétaires pour 2004
7 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°4 au budget 2003 • <u>saisine</u> sur les rapports suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonctionnement dans les lycées et lycées professionnels : concession de logement ○ Charte de développement et périmètre définitif du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ○ Avenant au contrat Etat-Région 2000-2006
12 décembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur le budget primitif de la Région, exercice 2004 • <u>saisine</u> sur le schéma éolien de la Région • <u>saisine</u> sur le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs

2004

16 janvier	<ul style="list-style-type: none"> • <u>débat</u> sur l'avenir de l'école, en présence de Claude THELOT
6 février	<ul style="list-style-type: none"> • autosaisine « dignité et droit de la personne victime » • <u>vœu</u> présenté par le Groupe CGT sur la réorganisation du transport de fret au plan national et régional
8 mars	<ul style="list-style-type: none"> • <u>présentation</u> du rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie
4 juin	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur l'exécution du budget régional, exercice 2003 • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°1 au budget 2004
18 juin	<ul style="list-style-type: none"> • autosaisine « l'inadaptation sociale parmi la jeunesse en Auvergne »
13 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°2 au budget 2004 • <u>saisine</u> sur le bilan du contrat Etat-Région 2000-2006, pour l'année 2003 • <u>communication</u> sur les Fonds structurels européens (document de gestion et d'exécution des Fonds européens) • <u>saisine</u> sur les mesures d'urgence que pourrait prendre le Conseil régional en faveur des zones rurales les plus fragiles et les plus en retard de développement • <u>saisine</u> sur la charte de développement et du périmètre définitif de quatre pays
3 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°3 au budget 2004 • <u>saisine</u> sur les rapports suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ fonctionnement des lycées et lycées professionnels : concession de logement ○ fonctionnement des lycées privés sous contrat d'associations avec le Ministère de l'Education nationale • <u>motion</u> présenté par le Bureau du CESR pour la réalisation rapide du barreau autoroutier de Balbigny • autosaisine « du spectacle vivant en Auvergne »
12 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>renouvellement mi-mandat</u>. Renouvellement des membres du Bureau et des Bureaux des commissions sectorielles.
10 décembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur l'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse • <u>saisine</u> sur la proposition d'exonération de la taxe régionale sur les permis de conduire • <u>saisine</u> sur les orientations budgétaires pour l'année 2005 • <u>consultation</u> du Conseil régional sur la composition du CART

2005

25 janvier	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur le budget primitif de la Région, exercice 2005 • <u>motion</u> UNSA « pour d'autres choix budgétaires pour la rentrée 2005 dans l'Education Nationale » • <u>vœu</u> CGT « condamnation de l'intervention des forces de police dans l'enceinte de l'entreprise SEDIVER »
4 avril	<ul style="list-style-type: none"> • <u>session extraordinaire</u> : présentation du PASER par M. le Préfet de région
8 avril	<ul style="list-style-type: none"> • <u>autosaisine</u> « les activités sportives de Pleine nature : quels enjeux pour l'Auvergne ? »
13 mai	<ul style="list-style-type: none"> • <u>autosaisine</u> « l'entreprise, moteur du développement de l'Auvergne »
9 juin	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur l'exécution du budget régional, exercice 2004 • <u>saisine</u> sur le bilan du contrat Etat-Région pour l'année 2004 • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°1 au budget 2005 • <u>résolution</u> du CESR sur la structuration du secteur « enseignement supérieur et Recherche »
7 octobre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur la faisabilité d'une relation TGV en Auvergne par Montchanin • <u>vœu</u> présenté par le Bureau pour le maintien et le développement des dessertes ferroviaires
22 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°2 au budget 2005 • <u>saisine</u> sur les orientations budgétaires pour l'année 2006 • <u>communication</u> sur les Fonds structurels européens (document de gestion et d'exécution des Fonds européens)
2 décembre	<ul style="list-style-type: none"> • <u>présentation</u> du SROS III par M. GAILLARD, Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation • <u>présentation</u> du rapport Manon sur les conflits d'usage par M. GUERIN • <u>présentation</u> du SRDE par M. MIZOULE, Vice-président du Conseil régional d'Auvergne

2006

6 janvier	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur le budget primitif de la Région, exercice 2006
24 mars	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Présentation</u> du schéma de massif « Massif central » par Monsieur BOURDREUX, Adjoint au Commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif central

<p>11 mai</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central • <u>saisine</u> sur le schéma régional de développement économique • <u>saisine</u> sur les rapports suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles, Infrastructures de développement économique, Fonds régional pour l'implantation des entreprises, Fonds régional pour le commerce et l'artisanat de proximité, Fonds régional pour l'emploi ○ Plan thermal ○ Développement de l'emploi salarié – production cuniculicole ○ Accord cadre Massif central pour la promotion du bois construction ○ Schéma éolien ○ Transports collectifs d'intérêt régional • autosaisine « la ruralité en Auvergne »
<p>23 juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur l'exécution du budget régional, exercice 2005 • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°1 au budget 2006
<p>3 juillet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>débat</u> sur les OGM
<p>8 septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur le contrat Etat-Région pour l'année 2005 • <u>saisine</u> sur le rapport complémentaire du Président « OGM : la position du Conseil régional » • <u>saisine</u> sur les rapports suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales ○ Production cuniculicole ○ Convention tripartite Etat/Région Auvergne/AFPA concernant le transfert des actions de formations mises en œuvre par l'AFPA ○ Enseignement supérieur : bourses de mobilité ○ Partenariat Public Prive pour le déploiement de l'internet Haut Débit dans les zones blanches ○ Halle aux blés
<p>18 octobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur le projet de mandat de négociation délivré par le Conseil régional à son Président pour le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 • <u>saisine</u> sur les rapports suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aides aux manifestations touristiques ○ Production cuniculicole : remises gracieuses ○ Fixation des tarifs des services d'hébergement et de restauration des établissements / fonctionnement des lycées privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Education nationale / Fonctionnement des lycées et lycées professionnels – concessions de logements / équipement des lycées publics ○ Aide aux manifestations culturelles
<p>16 novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur la décision modificative n°2 du budget 2006 • <u>saisine</u> sur les orientations budgétaires pour l'année 2007 • <u>débat de conjoncture</u>
<p>8 décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>saisine</u> sur le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) • <u>vœu</u> de la CGT sur la Fusion GDF avec le Groupe SUEZ • <u>vœu</u> de M. FIALIP (CRJA), Mme DELESVAUX (FRSEA) et M. CHAZALET (Chambre régionale d'Agriculture) sur la condamnation des actes visant à la destruction des essais de maïs transgéniques

2007

5 janvier	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur le budget primitif de la Région, exercice 2007• <u>vœu</u> CFDT sur l'accompagnement des licenciés des entreprises Décoglace et Décotherm
19 janvier	<ul style="list-style-type: none">• autosaisine « vers l'insertion sociale des personnes détenues en Auvergne »
1^{er} février	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur le contrat de projets interrégional Loire 2007-2013• <u>saisine</u> sur la convention interrégionale de Massif central 2007-2013• <u>saisine</u> sur le contrat de projets Etat-Région 2007-2013
27 février	<ul style="list-style-type: none">• <u>contribution commune</u> des CESR Auvergne et Rhône-Alpes « Pour une optimisation des échanges Auvergne/Rhône-Alpes », suite à la saisine des exécutifs régionaux
20 avril	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur le lancement de la démarche pour l'élaboration du nouveau schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) ;• <u>saisine</u> sur les conventions triennales d'objectifs 2007-2010 avec les Parcs des Volcans et du Livradois-Forez• <u>saisine</u> sur les nouvelles aides relatives aux énergies renouvelables aux collectivités - organismes publics - entreprises• <u>saisine</u> sur les manifestations touristiques (aides exceptionnelles)
21 juin	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur l'exécution du budget régional, exercice 2006• <u>saisine</u> sur la décision modificative n°1 au budget 2007• <u>vote</u> du projet de modification du règlement intérieur du CESR
30 octobre	<ul style="list-style-type: none">• <u>saisine</u> sur les orientations budgétaires pour l'année 2008• <u>saisine</u> sur l'agenda 21 régional

LES THEMES DES AVIS ET CONTRIBUTIONS

I - LES SAISINES

L'Assemblée consultative est saisie pour avis :

- du budget, dans ses différentes phases d'élaboration et d'exécution pour un exercice donné,
- du contrat de plan Etat-Région et de ses bilans annuels d'exécution,
- des projets de schémas et plan régionaux établis dans les domaines relevant des compétences de la Région, tels que :
 - ⇒ enseignement secondaire, apprentissage et formation professionnelle continue,
 - ⇒ transports régionaux,
 - ⇒ aménagement du territoire,
 - ⇒ tourisme,
- des divers programmes et documents sur lesquels le Conseil régional est amené à délibérer.

1 - LE BUDGET REGIONAL

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite « loi ATR »), complétée par la loi du 7 mars 1998 relative au fonctionnement des Conseils régionaux, le CESR se prononce obligatoirement sur tous les documents budgétaires de la Région selon le processus suivant :

- orientations budgétaires pour l'année N : fin d'année N -1
- budget primitif de l'année N : avant le 30 janvier de la même année
- décisions modificatives du budget primitif de l'année N : courant de l'année
- documents retraçant l'exécution du budget de l'année N -1 : avant le 30 juin de l'année N

Les projets d'avis budgétaires sont proposés à l'Assemblée par la commission n° 6 « finances, synthèse, conjoncture et affaires européennes »⁹, le texte étant élaboré après avis des cinq commissions intérieures.

a - Avis sur les orientations budgétaires

L'article 12 de la loi ATR prévoit que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil régional sur les orientations budgétaires ». Aussi, le Président du Conseil régional présente au CESR, pour avis, le « rapport introductif au débat d'orientations budgétaires ».

Le CESR a rendu un avis les 4 octobre 2002, 3 octobre 2003, 10 décembre 2004, 22 novembre 2005, 16 novembre 2006 et 30 octobre 2007.

⁹ - Président : Joseph GUIMET, Vice-président : Henri KOLASINSKI, Rapporteur : Michel-Paul HERGAT.

b - Avis sur le projet de budget primitif

L'élaboration du budget primitif constitue l'acte essentiel de la Région car il traduit la politique régionale. La présentation du budget primitif de la Région d'Auvergne fait ressortir :

- les recettes attendues et nécessaires pour l'équilibre budgétaire : dotations, recettes fiscales, emprunt, ... ;
- les programmes régionaux chiffrés en autorisations de programmes et en crédits de paiement ;
- les dépenses de fonctionnement des Assemblées régionales ;
- la charge de la dette.

Le CESR s'est prononcé les 7 décembre 2001, 6 décembre 2002, 12 décembre 2003, 25 janvier 2005, 6 janvier 2006 et 5 janvier 2007 sur les projets de budget respectivement des exercices 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007. Dans ses avis, il exprime ses observations tant sur les recettes que sur les dépenses.

c - Avis sur les décisions modificatives (DM)

Plusieurs décisions modificatives peuvent s'avérer nécessaires au cours de l'exercice pour ajuster, en recettes et en dépenses, les crédits prévus au budget primitif, d'autant que celui-ci est voté, en Auvergne, avant la fin de l'année¹⁰, alors même que les bases des recettes fiscales et les dotations de l'Etat ne sont pas connues précisément.

Le CESR a donné son avis sur des projets de décisions modificatives : DM 2 le 12 novembre 2001 ; DM 1 et DM 2 en juin et novembre 2002 ; DM 1, DM 2, DM 3 et DM4 en mars, juin, septembre et octobre 2004 ; DM 1 et DM 2 en juin et novembre 2005 ; DM 1 et DM 2 en juin et novembre 2006 ; DM 1 en juin 2007.

Bien que les décisions modificatives ne portent pas sur un volume important de crédits au regard du budget primitif, le CESR y attache une attention toute particulière car, à l'occasion de cet acte budgétaire, des programmes en cours peuvent être infléchis ou des actions nouvelles proposées.

d - Avis sur l'exécution du budget

L'exécution du budget est relatée dans deux documents essentiels :

- ⇒ le rapport du Président du Conseil régional sur la situation de la Région,
- ⇒ le compte administratif qui compare les réalisations aux prévisions.

Des avis ont été émis le 21 juin 2002 pour l'exercice 2001, le 23 juin 2003 pour l'exercice 2002, le 4 juin 2004 pour l'exercice 2003, le 9 juin 2005 pour l'exercice 2004, le 23 juin 2006 pour l'exercice 2005 et le 21 juin 2007 pour l'exercice 2006.

Ces documents permettent de disposer de données intéressantes pour l'examen du projet de budget et des décisions modificatives.

¹⁰ - Sauf pour les années 2005, 2006 et 2007.

2 - LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006

Conformément à l'article 14 de la loi du 5 juillet 1972 modifiée¹¹ portant création et organisation des régions, le CESR est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs au projet de plan de la Région et à son bilan annuel d'exécution.

Entre novembre 2001 et novembre 2006, le CESR a été saisi pour avis sur les bilans d'exécution du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 pour les années 2001 (21 juin 2002), 2002 (23 juin 2003), 2003 (13 septembre 2004), 2004 (9 juin 2005) et 2005 (8 septembre 2006).

Présentés à l'Assemblée par la commission n° 6 « finances, synthèse, conjoncture et affaires européennes », les projets d'avis sont élaborés après un travail des cinq commissions sectorielles.

3 - LE FUTUR CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

Pour succéder au contrat de plan Etat-Région 2000/2006, le gouvernement a engagé l'élaboration d'une nouvelle génération de contrats, les contrats de projets, pour la période 2007/2013.

Le Président du Conseil régional a souhaité entreprendre les négociations avec l'Etat et les autres partenaires concernés sur la base d'un projet de mandat de négociation délivré par son Assemblée et sur lequel il a saisi le Conseil économique et social pour avis. Le CESR s'est prononcé le 18 octobre 2006.

Puis, le CESR a rendu un avis le 1^{er} février 2007 sur le contrat de projets élaboré entre le Président du Conseil régional et le Préfet.

4 - LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

Le 28 mars 2003, le CESR était saisi pour avis sur la décision modificative n°1 du budget 2003. Cette DM1 particulière avait pour unique objet les inscriptions de crédits résultant de la délégation de gestion des Fonds européens, demandée par la Région d'Auvergne au Premier Ministre.

Un protocole d'accord a été signé entre le Président du Conseil régional et le Préfet de Région le 28 janvier 2003. La modalité retenue pour ce transfert a été celle du mode de subvention globale. Les deux Fonds structurels se rapportant à cette subvention globale étaient le FEDER et le FSE. Le Préfet conservait l'autorité de la gestion globale des Fonds et la responsabilité de l'exécution des programmes.

Par la suite, l'assemblée a été destinataire d'une communication sur l'utilisation de ces Fonds.

¹¹ - Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions - Loi du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions - Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

5 - LES SCHEMAS ET PLANS REGIONAUX

a - Education - Formation

LE PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS (PPI) INTERESSANT LES LYCEES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Claude MONTAGNE

Le Conseil régional d'Auvergne a décidé d'établir un premier bilan de la mise en œuvre du PPI et de procéder, si besoin, à son actualisation au cours de l'année 2002. Prolongeant la consultation obligatoire du CESR opérée dans la phase d'élaboration du PPI, le Conseil régional a donc saisi à nouveau le CESR à partir d'un document analytique concernant 69 lycées publics et faisant apparaître l'état d'avancement des travaux et réalisations prévues. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la volonté affirmée du CESR d'évaluation des politiques publiques.

L'avis a été adopté en séance plénière du 12 novembre 2001.

LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (PRDF)

Rapporteur : Jean-Claude MONTAGNE

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, marque une étape nouvelle de la décentralisation des compétences de formation professionnelle aux Conseils régionaux.

En application de cette loi, le Conseil régional doit élaborer le Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) en concertation avec l'État, les Collectivités territoriales concernées et les partenaires sociaux.

Dans le cadre des compétences du Conseil régional, le PRDF couvre l'ensemble des dispositifs de formation :

- Formation initiale sous statut scolaire,
- Apprentissage,
- Actions de formation professionnelle concernant les demandeurs d'emploi et les personnes en activité professionnelle.

Le CESR a été sollicité en deux temps :

- tout d'abord, lors de la phase d'élaboration du projet en mai 2006, une contribution, proposée par la commission n°5 « éducation – formation - sports », a été adoptée à l'unanimité par le Bureau, avant d'être adressée au Président du Conseil régional ;
- ensuite, dans le cadre des saisines légales, l'Assemblée a donné un avis, le 8 décembre 2006, sur le projet de plan qui lui était présenté avant d'être voté par le Conseil régional.

b - Le tourisme et les loisirs

LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Rapporteur : Marc SAUMUREAU

Le projet de schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, appelé à succéder à celui adopté par l'assemblée régionale en octobre 1999, était intégré au projet de budget 2004 sur lequel le CESR est saisi chaque année.

Le CESR a choisi d'émettre un avis distinct sur ce projet, compte tenu de l'importance de l'activité touristique pour l'Auvergne.

Le CESR a rendu un avis (préparé par la commission n°3 « aménagement du Territoire - tourisme ») adopté en séance plénière du 12 décembre 2003 dans lequel il reprend les préconisations qu'il avait émises dans un document préalable transmis le 4 septembre 2002 au Conseil régional.

c - L'aménagement du territoire et les transports

LES ORIENTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT EXPRESS REGIONAL D'Auvergne

Rapporteur : Marc SAUMUREAU

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les Régions sont devenues autorités organisatrices des transports collectifs de voyageurs d'intérêt régional, nommés « transports express régionaux » (TER). Il leur revient donc de définir l'offre, les adaptations tarifaires et l'information des voyageurs.

Les services du Conseil régional et le personnel administratif et technique de la Direction régionale de la SNCF ont travaillé conjointement durant un an sur les propositions « d'orientations pour le développement du TER en Auvergne », ce qui constitue une première en France.

Ce document présente trois grandes parties :

- un diagnostic du territoire, du marché des déplacements, de l'infrastructure, des gares, du matériel roulant, de l'offre et du trafic actuels,
- les objectifs et orientations proposés pour le développement du TER en Auvergne, comprenant l'enjeu, les objectifs et les mesures d'accompagnement,
- les étapes de développement proposées, reprenant à chaque fois trois périodes : 2003-2004, 2004-2008 et 2009-2012.

Le Conseil économique et social de la Région d'Auvergne a été saisi pour avis sur ses « Orientations pour le développement du TER en Auvergne » par le Conseil régional. La commission « aménagement du territoire - tourisme » a été chargée de la rédaction de cet avis, qui a été adopté en séance plénière du 28 mars 2003.

LE SCHEMA EOLIEN

Rapporteur : Marc SAUMUREAU

Le CESR a rendu un avis (préparé par la commission « aménagement du territoire – tourisme ») sur ce schéma, le 12 décembre 2003. Ce schéma consistait à définir des « espaces emblématiques pour l’Auvergne ». Le CESR a approuvé dans l’ensemble les orientations et recommandations du schéma éolien proposé, notamment dans sa dimension environnementale, cette approche étant jugée tout à fait adéquate et intelligente.

LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT ET PERIMETRE DEFINITIF DE PAYS

Rapporteur : Marc SAUMUREAU

Selon l’article 25 de la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d’orientation pour l’aménagement et le développement durable du territoire : « lorsqu’un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l’initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays ».

Le Conseil régional d’Auvergne a saisi le Conseil économique et social de la Région sur son projet d’avis relatif à la charte de développement et au périmètre définitif de quatre pays suivants :

- Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (Allier),
- Pays du Charolais-Brionnais (Allier et Saône-et-Loire),
- Pays de Saint-Flour/Haute Auvergne (Cantal),
- Pays d’Aurillac (Cantal),
- Pays des Combrailles (Puy-de-Dôme).

La commission « aménagement du territoire - tourisme » s’est chargée de l’étude de ces dossiers et de la rédaction des projets d’avis, adoptés le 7 novembre 2003 et le 13 septembre 2004.

LES MESURES D’URGENCE EN FAVEUR DES ZONES RURALES LES PLUS FRAGILES ET LES PLUS EN RETARD DE DEVELOPPEMENT

Rapporteur : Michel-Paul HERGAT

Le Conseil régional d’Auvergne, par courrier en date du 19 mai 2004, a saisi le Conseil économique et social régional sur « les mesures d’urgence que pourrait prendre le Conseil régional en faveur des zones rurales les plus fragiles et les plus en retard de développement ».

Le CESR a confié cette réflexion à sa commission n° 6 « finances - synthèse - conjoncture - affaires européennes » qui a réalisée ce travail en s’appuyant sur l’audition d’intervenants extérieurs, sur les contributions écrites de membres du CESR et sur les travaux antérieurs du CESR.

Après une partie « diagnostic », ce rapport, adopté lors de la session du 13 septembre 2004, mettait en avant des propositions de mesures et la stratégie et les méthodes à mettre en œuvre.

LA FAISABILITE D'UNE RELATION TGV EN AUVERGNE

Rapporteur : Marc SAUMUREAU

Le Conseil régional d'Auvergne a sollicité l'avis du Conseil économique et social régional sur l'opportunité et la faisabilité d'une liaison TGV Clermont-Ferrand / Paris via Montchanin (Le Creusot) desservi par le TGV Sud-Est.

Cette étude a été confiée à la commission sectorielle n° 3 « aménagement du territoire - tourisme » du CESR qui s'est appuyée sur les auditions d'intervenants extérieurs, sur les contributions écrites de membres du CESR et sur le rapport technique d'un cabinet d'études extérieur.

Dans son avis, adopté en séance plénière le 7 octobre 2005, le CESR, conscient de la nécessité de relier l'Auvergne au réseau des Trains Grande Vitesse, ayant examiné les avantages et les inconvénients d'une telle liaison par Montchanin :

- déconseille l'approfondissement de l'hypothèse « Montchanin » (Le Creusot) ;
- préconise, par contre, que les hypothèses de renforcement de la ligne classique avec ses variantes soient étudiées de manière plus précise ;
- souhaite enfin vivement que l'Association logistique transport ouest (ALTRO) dispose des moyens nécessaires pour réaliser rapidement l'étude de faisabilité de ce projet novateur qui permettra à l'Auvergne et au Massif central de tirer parti de leur positionnement géographique. Le CESR Auvergne recommande donc au Conseil régional d'Auvergne de soutenir pleinement ce projet tout en veillant à une intégration harmonieuse et féconde avec les autres lignes classiques et réseaux TER.

LE SCHEMA INTERREGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU MASSIF CENTRAL

Rapporteur : Michel-Paul HERGAT

La loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 prévoit l'élaboration pour chaque massif montagneux d'un document d'orientation stratégique à long terme : le schéma interrégional de Massif. Ce schéma, sur lequel le CESR a donné son avis le 11 mai 2006, a été approuvé par le comité de Massif « Massif central », en décembre 2005.

Le CESR partage les trois axes de développement énoncés dans ce schéma :

- « accueil de nouvelles populations »,
- « création de richesses »,
- « accessibilité du territoire ».

S'appuyant sur ce schéma, la convention interrégionale en est la traduction opérationnelle pour 2007/2013. Elle a été adoptée en décembre 2006 par le Comité de massif, puis soumise pour approbation aux six Régions du Massif. La Région d'Auvergne s'est prononcée favorablement en février 2007 après avis du CESR.

LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Michel-Paul HERGAT

En application de la loi du 4 février 1995, la Région Auvergne avait adopté, le 11 octobre 1999, un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire d'Auvergne.

En 2007, le Conseil régional d'Auvergne souhaite élaborer son nouveau schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), conformément aux préconisations de la loi VOYNET du 25 juin 1999.

Le SRADDT doit fixer les orientations fondamentales, à long terme, du développement durable du territoire régional en matière de :

- Localisation des grands équipements et services d'intérêt régional,
- Développement harmonieux des agglomérations,
- Protection et de mise en valeur de l'environnement, des sites et des paysages naturels et urbains,
- Réhabilitation des territoires dégradés.

Le CESR sera associé à l'élaboration de ce schéma qui devrait être adopté au printemps 2009.

L'avis du Conseil économique et social sur la mise en place de la démarche d'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) a été adopté en séance plénière du 20 avril 2007.

d - L'économie

LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SRDE)

Rapporteur : Michel-Paul HERGAT

La loi du 13 août 2004 donne aux Régions la possibilité d'élaborer un schéma régional de développement économique. Ce schéma est élaboré à titre expérimental et pour une durée de cinq ans.

La Région Auvergne a décidé de saisir cette opportunité pour définir un projet de développement économique pour l'Auvergne. La procédure d'élaboration du schéma a été lancée le 20 mai 2005 en présence de l'ensemble des partenaires économiques ou institutionnels de la région Auvergne.

Le 2 décembre 2005, le Vice-président du Conseil régional d'Auvergne en charge des affaires économiques, Jacques MIZOULE, est venu devant l'Assemblée consultative présenter les premiers résultats de ces travaux. Il est ensuite revenu devant la commission « économique », le 2 mai 2006, pour une présentation du document final.

L'élaboration d'un tel schéma est un acte important pour l'Auvergne et le CESR a approuvé l'initiative du Conseil régional qui, à travers ce schéma, propose un modèle pour les cinq années à venir. Le CESR a rendu son avis sur le SRDE lors de sa session du 11 mai 2006.

e - L'agriculture

L'AIDE AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE

Rapporteur : Michèle DESLEVAUX

Le Conseil régional d'Auvergne a sollicité le CESR pour la réalisation d'une évaluation des actions menées par la Région d'Auvergne et par l'État dans le cadre de l'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse en 2003. Il s'agissait également de faire des recommandations dans l'éventualité de futures crises.

Cette étude, présentée le 10 décembre 2004, a été confiée à la commission sectorielle « agriculture - agroalimentaire » du CESR. Elle a conclu à la pertinence du programme mis en place et des sommes affectées, ce qui a contribué à la pérennisation des exploitations agricoles et évité la décapitalisation du cheptel auvergnat.

II - LES AUTOSAINES

a - Economie

AUTOSAINES « L'ENTREPRISE, MOTEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'Auvergne »

(Avis adopté le 13 mai 2005)

*Président : Jean CARLA
Rapporteur : Henri JAVION*

L'Auvergne aura à connaître des défis majeurs dans l'avenir, qui ne concernent pas seulement l'évolution démographique de notre région avec toutes ses conséquences en termes économiques et d'aménagement du territoire. Les défis du futur concernent aussi le développement économique, à savoir quelles entreprises demain en Auvergne et avec quels emplois ?

Pour ces raisons, il est apparu nécessaire au Conseil économique et social régional d'Auvergne de s'intéresser particulièrement à l'entreprise comme moteur de développement de l'Auvergne.

Des nombreuses pistes sont proposées dans cette autosaine. Elles concernent des thèmes majeurs pour l'avenir de notre région et s'adressent particulièrement aux décideurs locaux. Cinq axes sont ainsi proposés et détaillés dans les documents du CESR. Il s'agit de :

1. Susciter l'envie d'entreprendre ... en Auvergne,
2. Favoriser la création / transmission d'entreprises,
3. Accueillir de nouveaux actifs grâce à un territoire attractif,
4. Organiser la vigilance et développer les synergies,
5. Valoriser les femmes et les hommes dans l'entreprise.

b - Environnement – Aménagement du territoire

AUTOSAISINE « LES DECHETS : TRAITEMENT VALORISATION ET RISQUES »

(Avis adopté le 3 octobre 2003)

*Président : André REY
Vice-président : Jean-Claude JOURDAN
Rapporteur : Marc SAUMUREAU*

La prise en compte de l'environnement et plus particulièrement une meilleure maîtrise de la gestion des déchets sont aujourd'hui des enjeux tout autant économiques, sociaux qu'écologiques. Ils constituent un enjeu de société et un pari sur l'avenir. Le CESR voulait pouvoir faire des préconisations transversales et de mise en cohérence, dans un esprit de développement durable régional et interrégional.

Le rapport, élaboré par le Conseil économique et social régional d'Auvergne, établit un état des lieux en matière de déchets.

L'avis du CESR s'efforce d'apporter des recommandations portant successivement sur les différents problèmes abordés tout en s'appuyant sur des principes généraux d'une politique régionale pour une meilleure gestion des déchets en Auvergne.

AUTOSAISINE « LA RURALITE EN AUVERGNE »

(Avis adopté le 11 mai 2006)

Rapporteur Général : Michel-Paul HERGAT

Lors d'une réunion de bureau en février 2005, il a été décidé d'entreprendre un travail sur la ruralité car, compte tenu de l'importance spécifique du milieu rural en région Auvergne, son analyse critique par les socioprofessionnels semblait incontournable et précieuse.

Il ne s'agissait pas de réduire cette autosaisine à une seule thématique, qu'elle soit économique, sociale ou environnementale, mais bien d'aborder la ruralité dans sa globalité. Pour cette raison, il a été convenu que les cinq commissions sectorielles du CESR apporteraient, chacune dans leur domaine de compétences, leur contribution à cette étude.

Après un bref rappel de l'état des lieux actuels, ont été reprises les principales idées fortes et les préconisations faites par le CESR d'Auvergne lors de ses différents travaux.

Les propositions faites dans ce rapport et que le CESR souhaite voir mises en œuvre sont donc l'aboutissement d'une réflexion antérieure mais également la prise en compte et l'appropriation d'un certain nombre de recommandations de différents acteurs (Groupe « monde rural Massif central pour un développement du Massif central Auvergne-Limousin », groupes de réflexion institués dans le cadre de l'élaboration du schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central, ...) qui ont travaillé sur ce thème.

c - Social

AUTOSAISINE « DIGNITE ET DROITS DE LA PERSONNE VICTIME »

(Avis adopté le 6 février 2004)

*Président : Georges MERLE
Vice-président : Bertrand MARTIN-LAISNE
Rapporteur : Jean-Claude MONTAGNE*

Le Conseil économique et social régional d'Auvergne a décidé, en décembre 2002, d'effectuer une étude sur les victimes de violence. Cette étude a pour objet de connaître le traitement des victimes par les pouvoirs publics et les structures locales agissant dans le domaine de la prise en charge des victimes.

Le CESR insiste sur la nécessité d'améliorer significativement l'information de victimes et de leur famille en cas de catastrophes collectives, ainsi que la prise en charge psychologique des personnes par les différents intervenants.

Les préconisations du CESR soulignent que l'État doit s'impliquer davantage dans l'amélioration qualitative et quantitative de l'aide aux victimes.

Enfin, dans cette étude, le CESR appelle les décideurs régionaux à développer des actions en faveur de l'institut régional de médecine légale, qui connaît de vrais besoins en personnels, en locaux, etc.

AUTOSAISINE « INADAPTATION SOCIALE POUR LA JEUNESSE EN AUVERGNE »

(Avis adopté le 18 juin 2004)

*Président : André BRUNET
Vice-président : Christian GRENIER
Rapporteur : Jean ROBERT*

Cette étude a pour objet de connaître le traitement des jeunes inadaptés sociaux par les structures ou institutions locales spécialisées dans cette prise en charge.

S'appuyant sur l'état des lieux obtenu lors des multiples auditions et l'étude de contributions et publications diverses, le Conseil économique et social a, autant que possible, tenu compte des attentes exprimées par les différentes structures ou institutions locales intervenant dans ce domaine.

Ainsi, les préconisations présentées s'attachent à éclaircir les enjeux sociétaux et humains de l'inadaptation sociale parmi la jeunesse. Le CESR a choisi de privilégier dans ses préconisations la thématique de la prévention.

Ces préconisations d'actions sont portées à l'attention des décideurs nationaux, régionaux et locaux ; elles concernent tous les âges de la jeunesse : l'âge préscolaire et celui de la petite enfance, l'âge scolaire, et l'âge post-scolaire.

AUTOSAISINE « VERS L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES DETENUES EN AUVERGNE »

(Avis adopté le 19 janvier 2007)

*Président : André BRUNET
Vice-président : Jean-Claude MONTAGNE
Rapporteuse : Catherine LAMOUSSE*

Le CESR a souhaité apporter, en juin 2005, une contribution à la réflexion en cours quant à l'amélioration des conditions de vie en milieu carcéral ou en milieu ouvert et à la réinsertion de l'ensemble des personnes placées sous main de justice.

Pour le CESR, une réflexion préalable sur le sens de la peine, doit être menée. Donner du sens à la peine privative de liberté tout au long du processus pénal est une condition essentielle de l'amélioration de la qualité de prise en charge des personnes placées sous main de justice. En effet, la peine privative de liberté doit non seulement être conçue pour assurer la punition du condamné, la protection de la société et particulièrement des victimes, mais aussi pour favoriser l'amendement et la réinsertion du condamné. Aussi la question du sens de la peine constitue le fil conducteur de l'avis.

Le CESR souligne que tout détenu reste un être humain et un citoyen à part entière. A ce titre, il doit être respecté dans sa dignité et dans ses droits.

En effet, tôt ou tard, toute personne détenue réintégrera la société. C'est la raison pour laquelle, dès le début du processus pénal, il est impératif de traiter cette personne avec un respect total, en gardant présent à l'esprit sa future insertion.

Le CESR affirme que la prévention de la délinquance, le développement de conditions carcérales optimales, la lutte contre la récidive et la sécurité de la société sont indissociables.

d - Culture

AUTOSAISINE « DU SPECTACLE VIVANT EN AUVERGNE »

(Avis adopté le 3 novembre 2004)

*Président : Jack CALDEFIE
Vice-Président : Bertrand PATIES
Rapporteur : Vincent PRESUMEY*

Avec cette étude, le CESR d'Auvergne souhaite apporter des éléments et des pistes de réflexion permettant d'aider à la mise en œuvre d'une politique culturelle régionale pertinente et concertée.

Une politique culturelle doit reposer sur l'interaction et la compétence partagée de trois grandes catégories d'acteurs :

- l'État dans sa mission de service public de la culture, ce qui veut dire au service de toute la population, et non pas de tel ou tel public,
- les collectivités locales, indispensables pour aider et souvent pour assurer cette orientation de la culture vers tous et pour tous,
- les associations et agences, structures de mutualisation également porteuses de projets et d'initiatives.

Ce qui nécessite une clarification et une coordination du rôle de chacun de ces acteurs.

Dans l'avis, trois catégories de mesures sont ainsi proposées :

- Celles en faveur des artistes et des spectacles,
- Celles dirigées vers la population,
- Celles relatives à la diffusion de l'information.

e - Education – Formation - Sport

AUTOSAISINE « LES ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE : QUELS ENJEUX POUR L'Auvergne »

(Avis adopté le 8 avril 2005)

*Présidente : Marie HECKMANN
Vice-président : Casimir SZYMCZAK
Rapporteur : Jean-Claude MONTAGNE*

Cette autosaisine du Conseil économique et social régional d'Auvergne a été entamée au printemps 2004. Les nombreuses auditions et sollicitations écrites ont permis de recueillir l'analyse de multiples intervenants sur le sujet des « activités physiques et sportives de nature en Auvergne » entendues comme étant les activités aquatiques, aériennes et terrestres qui se déroulent en milieu naturel et qui combinent un subtil mélange de plaisirs, d'intérêts, d'efforts, de sensations, de jeu avec l'élément et d'adaptation au milieu.

En Auvergne, les pratiques existantes peuvent notablement être renforcées et de nouvelles actions doivent être impulsées dans l'intérêt des citoyens auvergnats, des pratiquants locaux ou extérieurs et du dynamisme régional.

À partir des constats réalisés, l'avis du Conseil économique et social régional insiste sur le besoin d'une politique offensive et de mesures nouvelles concertées et lisibles pour favoriser le développement des activités physiques et sportives de nature par les auvergnats et séduire de nouvelles populations.

Il souligne la nécessité de prendre en considération les sollicitations de personnes ayant des besoins spécifiques en raison notamment de leur âge, de leur condition familiale ou sociale et de leurs difficultés physiques, sensorielles ou mentales.

L'étude du Conseil économique et social régional peut apporter une vision d'ensemble sur les activités physiques et sportives de nature et sur l'attractivité et l'intérêt qu'elles représentent pour l'Auvergne. Elle montre que des progrès s'imposent pour favoriser un élargissement de la participation à de nombreux publics potentiels. Cela concerne donc toute la société.

III - LES NOTES, RAPPORTS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

1 - ECONOMIE

*** Note de la commission « économique » sur la valorisation des axes autoroutiers et implantations de parcs d'activités – 2007**

Dans cette note, la commission a cherché à appréhender la problématique de ces zones d'activités par rapport aux infrastructures de communication et s'est plus particulièrement intéressée aux zones d'activités proches de ces axes. Pour ce faire, elle a auditionné plusieurs intervenants locaux dans ce domaine.

Ce travail était parallèle à la réflexion du Conseil régional qui a abouti au schéma régional des parcs d'activités, adopté par la commission permanente du Conseil régional le 23 avril 2007.

2 - AGRICULTURE

*** Note d'information sur les OGM élaborée par la commission « agriculture - agroalimentaire » du Conseil économique et social régional d'Auvergne – juillet 2006**

Le Bureau du CESR a confié à la commission « agriculture – agroalimentaire » le soin de rédiger une note d'information sur la problématique des OGM. Il s'agit ainsi de pouvoir donner une information aussi complète et objective que possible à l'ensemble des Conseillers économiques et sociaux régionaux, en vue d'un débat en séance plénière (voir ci-après).

Cette note a été rédigée en s'appuyant sur différentes auditions, ainsi que sur un certain nombre de documents.

Compte tenu de la diversité du sujet et de l'importance du secteur agricole dans l'économie régionale, il a été décidé de limiter la recherche d'information au règne végétal.

Le CESR est bien dans son rôle d'assemblée réunissant les différentes composantes de la société civile, en contribuant à ce débat majeur de notre société sur un sujet éminemment sensible.

*** Note d'information sur la charte pour le développement durable de la production porcine en Auvergne préparée par la commission n° 2 « agriculture - agroalimentaire » – février 2007**

Compte-tenu des réactions suscitées lorsque l'on évoque le sujet des porcheries en Auvergne, mais également au regard de la démarche mise en place récemment par le Conseil régional d'Auvergne, il a semblé pertinent à la commission de rédiger une note d'information sur cette question.

Ainsi, partant de l'état des lieux de la production porcine en Auvergne et des enjeux qu'elle représente, la commission a présenté le contexte dans lequel la démarche du Conseil régional s'inscrit.

À la suite de cet exposé, la commission a montré les premiers résultats obtenus après une année de plein exercice de la charte.

Enfin, elle s'est attachée à montrer les avancées, mais également les limites qui peuvent se faire jour au travers de cette démarche.

*** Rapport de la commission « agriculture – agroalimentaire » sur l'OMC et l'Agriculture – octobre 2007**

Le Bureau du CESR a confié le soin à la commission « agriculture - agroalimentaire » de rédiger une note d'information sur la prise en compte de l'agriculture dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC).

L'agriculture apparaît comme un secteur d'activité aux aspects diversifiés. Il ne peut se résumer à une seule vision économique. Le plus souvent évoqué, son rôle dans l'aménagement du territoire reste incontournable car elle assure le maintien d'une population en zone rurale, l'entretien du territoire et les activités économiques induites ...

Si des critiques sont adressées aux politiques agricoles et particulièrement à la politique agricole commune mise en place par l'Union européenne, on oublie fréquemment que l'objectif recherché était l'acquisition de l'autosuffisance alimentaire au lendemain de la deuxième Guerre mondiale. Cette volonté se retrouve dans d'autres pays.

C'est avec ces quelques éléments présents à l'esprit que les membres de la commission se sont intéressés au traitement de la question agricole par l'OMC.

Après avoir présenté l'historique de la création de l'OMC, il a paru pertinent de présenter le modèle qui sous-tend les orientations de l'OMC, avant de présenter les problématiques liées aux décisions prises dans le cadre des négociations de l'OMC.

Alors que l'on a tendance à présenter le libre-échange comme la seule voie, des visions alternatives existent. A l'issue de ce développement, les membres de la commission ont dégagé quelques pistes de réflexion.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation au public lors du sommet de l'élevage en octobre 2007.

3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - TRANSPORT

*** Note de la commission « aménagement du territoire - tourisme » sur l'avenir du fret ferroviaire en Auvergne – février 2004**

La commission « aménagement du territoire - tourisme » a été chargée par le Bureau du CESR, le 4 février 2004, de la réalisation d'une note sur le fret ferroviaire. Cette demande fait suite au vœu déposé par le groupe CGT relatif au nouveau projet de réorganisation du fret aux plans national et régional et adopté par la deuxième assemblée régionale le 6 février 2004.

*** Contribution du CESR au « Cadre de Référence Stratégique National » (CRSN) – juin 2005**

Pour apporter sa contribution à l'élaboration du cadre de référence stratégique national (CRSN), le CESR d'Auvergne a pris le parti de dégager quelques priorités pour la Région et de formuler des propositions.

Il s'agit, en effet, pour l'Auvergne,

- de lutter contre le déclin démographique,
- de disposer d'infrastructures performantes ouvrant sur l'Europe,
- d'agir, notamment, dans le cadre d'un « projet Massif central ».

*** Réflexion du CESR sur les 82 engagements du Conseil régional résultant des assises territoriales – mai 2005**

Le Conseil régional d'Auvergne a organisé à l'automne 2004 des Assises territoriales. La consultation de l'ensemble des auvergnats et l'analyse de leurs propositions ont abouti aux 82 engagements du Conseil régional.

La consultation directe des citoyens se développe, sur l'ensemble du territoire national, sous des formes diverses et accrues ; cette démarche est pertinente car les prises de décisions politiques, que ce soit en matière d'économie, d'aménagement du territoire ou d'infrastructures, deviennent complexes et délicates.

En tant que société civile organisée au sein de la seconde assemblée régionale, il est apparu opportun au CESR d'étudier et d'analyser ce document.

4 - ENVIRONNEMENT

*** Réflexion de la commission « aménagement du territoire - tourisme » sur le projet de charte de l'environnement – février 2003**

Une commission nationale, présidée par le Professeur Yves COPPENS, était chargée de la préparation de la charte. Elle s'appuyait sur les compétences de spécialistes, de juristes, de scientifiques, de philosophes, mais aussi de représentants de l'ensemble de la société civile.

Parallèlement, a été lancé un processus de consultation nationale. La réflexion du CESR, confiée à la troisième commission s'inscrivait dans cette démarche, étant lui-même le reflet des acteurs locaux.

*** Avis pour la révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des Bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne – décembre 2004**

Les agences de l'eau des Bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne ont demandé l'avis du Conseil économique et social régional (CESR) d'Auvergne sur :

1. les grands enjeux auxquels les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) Loire-Bretagne et Adour-Garonne devront répondre dans les dix prochaines années pour atteindre un « bon état » des eaux et des milieux aquatiques ;
2. le programme et le calendrier de travail pour la révision des SDAGE dans le cadre de la politique européenne pour l'eau.

Le CESR Auvergne a confié cette réflexion à la commission « agriculture - agroalimentaire » et à la commission « aménagement du territoire - tourisme » qui ont réalisé ce document en s'appuyant sur les auditions de Monsieur Marc BOISSIER de l'agence de l'eau du Bassin Loire-Bretagne et Monsieur Benoît WIBAUX de l'agence de l'eau du Bassin Adour-Garonne, ainsi que sur les travaux antérieurs du CESR (autosaisine sur « l'eau en Auvergne » de mars 1994 et l'évaluation de cet avis de décembre 1999).

L'avis du CESR, présenté et adopté à l'unanimité par les membres du Bureau du Conseil économique et social régional d'Auvergne, lors de sa réunion du 20 décembre 2004, porte sur l'ensemble géographique des deux bassins versants : Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Ce choix s'inscrit dans la volonté d'une gestion globale de l'eau ; l'amont ayant une forte incidence sur l'aval et inversement.

5 - SANTE SOLIDARITE CULTURE

*** Note de la commission « santé - solidarité - culture » sur les effets de la canicule d'août 2003 en France et en Auvergne – avril 2004**

Ce travail a été réalisé à la demande du Bureau du CESR.

*** Contribution du CESR sur les différentes thématiques inscrites à l'ordre du jour de la Conférence nationale de la vie associative – mai 2005**

Suite à la sollicitation du Préfet de région, par courrier en date du 9 mai 2005, le CESR s'est penché sur les trois thèmes retenus :

- ❶ « L'affirmation de la place des associations dans le dialogue civil »,
- ❷ « La consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations »,
- ❸ « La reconnaissance du bénévolat »,

et a formulé sur chacun d'eux ses observations et préconisations.

*** Observations de la commission « santé - solidarité - culture » du CESR Auvergne sur le programme régional « santé – environnement » – septembre 2005**

La commission n°4 s'est réunie le 30 août 2005, afin de procéder à l'étude du programme régional « santé - environnement » (PRSE) soumis pour examen par Monsieur le Préfet. De manière générale, il a été constaté que la multiplicité des objectifs nationaux du programme, tous justifiés au demeurant, ne permettait pas une lisibilité suffisante du document soumis.

*** Note du CESR sur le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de 3^{ème} génération « SROS 3 » – décembre 2005**

Le Conseil économique et social régional d'Auvergne a souhaité établir une note sur le « schéma régional d'organisation sanitaire de 3^{ème} génération 2006 – 2011 (SROS 3) » afin de donner son avis à l'Agence régionale de l'hospitalisation d'Auvergne (ARH), chargée de définir et de mettre en œuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers.

Le document s'articule en deux parties :

- présentation du schéma régional d'organisation des soins 3^{ème} génération (SROS 3) ;
- réflexions / avis du CESR pour ce nouveau schéma.

*** Note du CESR au Comité de suivi du plan de cohésion sociale sur le dispositif des « Contrats d'Avenir » – décembre 2005**

Le comité de suivi du plan de cohésion sociale placé auprès du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale a demandé au Conseil économique et social régional d'Auvergne une note sur la mise en place du dispositif des « Contrats d'Avenir (CA) » en Auvergne et l'état d'avancement de ce dossier.

Le CESR a confié ce travail à la commission « santé - solidarité - culture » qui a réalisé ce document en s'appuyant sur les auditions d'intervenants extérieurs et sur les réflexions des membres du CESR. Il s'articule en trois parties :

- présentation du contrat d'avenir (bénéficiaires, employeurs, mise en œuvre et nature du contrat, aides et exonérations pour l'employeur, actions de formation et d'accompagnement, etc.) ;
- quelques chiffres sur les contrats d'avenir en Auvergne ;
- propositions d'amélioration pour le dispositif des « contrats d'avenir » en Auvergne.

*** Contribution du CESR sur le thème des « Personnes âgées dépendantes » – septembre 2007**

La commission n° 4 du CESR a produit un travail exploratoire sur la question de la dépendance et de la très grande dépendance de la personne âgée en Auvergne. Ce travail se veut être une introduction partielle d'une étude plus exhaustive et documentée sur ce sujet que pourrait effectuer la prochaine assemblée dans la mandature à venir.

6 - RECHERCHE

*** Contribution du CESR à la consultation du Conseil régional relative à la mise en place d'un nouveau système d'évaluation, de suivi et de conseil en matière de recherche et d'innovation technologique en Auvergne (CART) – octobre 2004**

Par courrier en date du 11 octobre 2004, le Président du Conseil régional a souhaité consulter le Bureau du Conseil économique et social régional sur la mise en place d'un nouveau système d'évaluation, de suivi et de conseil en matière de recherche et d'innovation technologique en Auvergne.

Un groupe de travail restreint a été constitué et la contribution demandée a été adressée fin octobre au Président du Conseil régional.

Le CESR suggérait la mise en place d'un autre système d'évaluation, de suivi et de conseil en matière de recherche et d'innovation technologique en Auvergne. Il proposait notamment la mise en place d'une « conférence régionale de la recherche en Auvergne » composée d'une vingtaine de membres dont le rôle serait de permettre à chaque établissement ou organisme de présenter aux élus régionaux ses demandes d'aides, expertisées, validées et classées en amont et de les argumenter en fonction des axes et pôles du contrat État-Région ou, pour les demandes hors axes, en fonction de leurs priorités scientifiques.

7 - EDUCATION - FORMATION

*** Contribution à la réflexion du Conseil régional sur la gratuité des manuels scolaires – septembre 2004**

Par courrier en date du 30 juillet 2004, l'exécutif régional a consulté le Conseil économique et social régional sur le dispositif à mettre en place à la rentrée 2005, concernant la gratuité des manuels scolaires.

Ce travail a été confié à la commission "éducation - formation - sport" dont les conclusions ont été adressées le 16 septembre à Monsieur le Président du Conseil régional.

*** Note préparée par les commissions sectorielles n° 4 et 5 sur la formation des**

professionnels paramédicaux – novembre 2005

Les commissions citées ont produit une contribution sur la « formation des personnels paramédicaux » pour approfondir la réflexion déjà entamée sur ce sujet (avis sur « la santé en Auvergne, d'avril 1998, et avis sur « les étudiants, une chance pour l'Auvergne », de mai 1999) dans un esprit de démarche volontariste et prospective de structuration et de fédération des différentes formations existantes ou futures.

*** Note préparée par la commission « éducation - formation - sport » sur le Batipôle Auvergne-Limousin – juin 2006**

En réponse à un vœu du CESR du Limousin concernant la perspective de création d'un « Bâtipôle Auvergne-Limousin », et adressé au CESR d'Auvergne, la commission n° 5 a rédigé une note envoyée au Président du CESR Limousin.

8 - COOPÉRATION DECENTRALISÉE

*** Contribution à la réflexion sur la coopération décentralisée – septembre 2007**

La commission « éducation – formation - sport » a produit une réflexion sous forme d'une courte autosaisine sur le sujet de la coopération internationale décentralisée.

Ce travail vise à une meilleure connaissance et évaluation des politiques et des actions menées par les collectivités territoriales en synergie avec les opérateurs de la société civile sur ce sujet.

IV - LES ETUDES INTERREGIONALES

*** Etude interrégionale Auvergne/Limousin sur « l'agriculture du Massif central dans le cadre de l'Union élargie » – juin 2004**

À la suite de la rencontre des Bureaux des CESR Auvergne et Limousin le 26 septembre 2002, une réflexion collective sur une préoccupation commune à ces régions a été lancée dans le domaine de l'agriculture. Pour cela, un groupe de travail issu des deux CESR a été mis en place avec pour objectif de répondre à la problématique suivante : « Quel devenir pour les territoires ruraux du Massif central dans le cadre de la future Politique agricole commune ? ».

Le rapport s'attache à faire un état des lieux de l'agriculture dans le Massif central, qui apparaît comme un espace pertinent. Egalement, il a semblé important d'avoir une réflexion sur la dynamique des filières agricoles du Massif central. Enfin, il est apparu opportun de traiter de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et des Fonds européens qui constituent un élément capital à l'apport de cette étude.

L'agriculture du Massif central est de qualité, néanmoins des pistes restent à explorer, à titre d'exemple, une meilleure valorisation des filières, la modernisation des outils de production et le développement des filières, notamment dans le cadre de la nouvelle donne de la PAC.

*** Etude interrégionale Auvergne/Limousin sur « la couverture haut-débit et la téléphonie mobile » – novembre 2004**

Depuis 1996, les Conseils économiques et sociaux régionaux d'Auvergne et du Limousin ont décidé de renforcer leurs relations, compte tenu de leurs préoccupations communes, en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire. À cet égard, le développement des technologies de l'information et de la communication apparaît comme une de leurs priorités.

C'est pourquoi, les deux CESR ont engagé, en septembre 2003, une étude portant sur « la couverture haut débit et la téléphonie mobile en Auvergne et en Limousin ».

Aujourd'hui, les caractéristiques structurelles de l'espace central (population vieillissante, de faible densité, territoire fortement rural) font que cette région est confrontée à un déficit de l'offre télécoms et à un problème d'aménagement numérique.

Compte tenu de la complexité du domaine des nouvelles technologies, le rapport s'attache, dans un premier temps, à présenter quelques éléments de définition et de vulgarisation de ces technologies et identifier les principaux enjeux qu'elles recouvrent. Puis, après un état des lieux de la situation en Auvergne et en Limousin et une analyse des approches différenciées retenues par les deux régions, il est proposé de définir un cadre d'actions commun susceptible d'amplifier et de compléter les programmes en cours.

L'idée à privilégier est que tout doit être mis en œuvre pour proposer un « droit à la communication pour tous » et que le développement des partenariats pourra avoir un effet de levier et permettra de relever le défi que représente aujourd'hui l'accès aux nouvelles technologies.

*** Contribution commune des CESR Auvergne et Rhône-Alpes : « Pour une optimisation des échanges Auvergne/Rhône-Alpes » – février 2007**

En raison notamment de leur proximité géographique, l'Auvergne et Rhône-Alpes ont une longue tradition d'échanges de personnes et de biens.

L'optimisation permanente de relations entre les deux régions est un souhait réciproque. Elle est essentielle au désenclavement et au développement économique de l'Auvergne. Elle constitue également l'intérêt de Rhône-Alpes, qui cherche à améliorer sa masse critique dans la dynamique européenne.

Dans un contexte de mondialisation croissante, c'est par la mutualisation des compétences à travers un travail en réseau à l'interrégional que pourront être favorisés un développement et un aménagement concertés du territoire.

C'est donc naturellement que les exécutifs régionaux cherchent à intensifier leur collaboration. Ainsi, les Présidents des deux Régions ont sollicité leur CESR respectif.

Les CESR de Rhône-Alpes et Auvergne ont choisi de répondre à la présente saisine avec un souci de regrouper les thématiques les plus à même d'apporter le meilleur effet levier d'une action commune.

C'est la raison pour laquelle ils ont décidé, dans cette contribution commune, de focaliser leur apport sur trois thématiques :

- celle des réseaux de transport ferroviaire et routier, premier fondement de tout développement économique et social et d'un aménagement équilibré du territoire ;
- celle des convergences, synergies et forces communes en matière de formations

universitaires et de recherche ;

➤ celle d'une action coordonnée de développement économique à forte valeur ajoutée : le relèvement des défis de la sous-traitance mécanique à travers la mise en place du pôle de compétitivité VIAMECA.

Ce travail en commun est considéré par les deux CESR comme une première démarche qui pourra se prolonger sur d'autres thématiques.

V - LA CONJONCTURE REGIONALE

Notes annuelles de conjoncture ¹²

Ces notes sont destinées à introduire le débat de conjoncture conduit par l'Assemblée des socioprofessionnels à l'occasion de l'avis donné, chaque automne, sur les orientations budgétaires de la Région.

La note annuelle de conjoncture du CESR reprend les différents événements de l'année écoulée ; elle contient des données mondiales, européennes, nationales et régionales. Ces dernières résultent principalement des différentes informations transmises par l'ensemble des instances régionales sollicitées. Il s'agit d'un document factuel.

Ces études sont également adressées à l'ensemble des décideurs économiques et sociaux régionaux.

VI - LES EVALUATIONS DES AVIS

Le CESR a engagé, en 1997, une démarche d'Évaluation de ses avis dans un souci d'efficacité et de transparence. L'Assemblée socioprofessionnelle est très attachée à une telle démarche qui donne tout son sens à la fonction consultative ; les avis acquièrent ainsi toute leur crédibilité.

Par l'évaluation de ses propositions, le CESR veut mesurer non seulement leur impact dans les faits, mais aussi leur validité.

Quatrième rapport (Janvier 2005)

Ce rapport d'évaluation porte sur trois avis d'autosaisine :

- La santé en Auvergne (avis adopté en avril 1998)
- Pauvreté, précarité en Auvergne (avis adopté le 26 juin 1998)
- Orientations pour le développement du BTP (avis adopté le 13 novembre 1998)

¹² - Notes établies par une commission spéciale composée du Président et du premier Vice-président du CESR, du Président, du Vice-président et du rapporteur de la commission de synthèse ainsi que des Présidents des commissions sectorielles.

Cinquième rapport (Septembre 2007)

Ce rapport d'évaluation porte sur quatre avis d'autosaisine :

- Contre l'illettrisme, quelles ambitions (avis adopté en février 2000)
- Les services publics en Auvergne (avis adopté en février 2001)
- Les loisirs, facteurs d'intégration (avis adopté en mai 2001)
- L'offre des transports collectifs en Auvergne (avis adopté en juin 2001)

VII – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Règlement intérieur est un texte qui permet de faire fonctionner le CESR. La décision de lancer la réflexion sur une adaptation du Règlement Intérieur à la fin de l'actuelle mandature se justifie par le souci de donner à la future Assemblée, qui sera renouvelée en novembre 2007, les meilleurs outils pour pouvoir fonctionner.

Le projet de modification est le résultat du travail d'un groupe ad' hoc qui s'est réuni à plusieurs reprises et dont les conclusions ont été présentées à la commission ad hoc du règlement intérieur. Composée du Président et des Vice-présidents du CESR ainsi que des Présidents et Vice-présidents de commissions intérieures, cette commission a approuvé ce nouveau texte. Ce projet de nouveau règlement intérieur, applicable à compter du 1er novembre, a été approuvé le 21 juin 2007.

VIII - LES VOEUX

Tout membre ou groupe du CESR peut déposer un vœu ou une proposition en séance plénière. En vertu de l'article 66 du règlement intérieur, le projet de vœu doit être examiné par le Bureau qui décide, à la majorité de ses membres, s'il y a lieu :

- de le soumettre à l'Assemblée plénière,
- de le renvoyer à la commission compétente,
- ou, s'il n'a aucun lien avec l'objet de la séance plénière ou les attributions du CESR, de refuser son examen.

Vœux adoptés par l'Assemblée

Titre du vœu	Déposé par	Session
Réorganisation la réorganisation du transport de fret au plan national et régional	CGT	6 février 2004
Motion sur la réalisation rapide du barreau autoroutier de Balbigny	Bureau	3 novembre 2004
Motion « Pour d'autres choix budgétaires pour la rentrée 2005 dans l'Education Nationale »	UNSA	25 janvier 2005
Condamnation de l'intervention des forces de police dans l'enceinte de l'entreprise SEDIVER	CGT	25 janvier 2005
Résolution « Structuration du secteur enseignement supérieur et recherche »	Bureau	9 juin 2005
Maintien et développement des dessertes ferroviaire	Bureau	7 octobre 2005
Fusion GDF avec le Groupe SUEZ	CGT	8 septembre 2006
Condamnation des actes visant à la destruction des essais de maïs transgéniques	M. FIALIP <small>(CRJA)</small> , Mme DESLEVAUX <small>(FRSEA)</small> , M. CHAZALET <small>(Chambre régionale Agri)</small>	8 septembre 2006
Accompagnement des personnes licenciées des entreprises Décoglace et Décotherm	CFDT	5 janvier 2007

Troisième partie
DEBATS ET RENCONTRES

LES COLLOQUES

1 - COLLOQUE « AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ » DU 18 NOVEMBRE 2005 À L'IFMA

Le monde agricole évolue : la PAC connaît d'importantes modifications, le secteur agricole doit faire face à un certain nombre de crises (épizooties, conditions climatiques, etc.). La mondialisation des échanges s'intensifie. D'autre part, les exigences des consommateurs s'accroissent : la société demande beaucoup à l'agriculture et aux agriculteurs. Cependant, celle-ci ne comprend pas toujours les contraintes de cette profession ni ses revendications. Les incompréhensions sont mutuelles.

Compte tenu de ces évolutions et du poids de l'agriculture en Auvergne, la société civile auvergnate, représentée par le CESR, se devait d'organiser une telle manifestation.

Le colloque a débuté par l'intervention de Monsieur Hubert BOUCHET, Conseiller économique et social de la République, qui a présenté l'étude du CES National « place et rôle des agriculteurs et attentes de la société » en 2003.

À sa suite, M. Lucien BOURGEOIS, Directeur des études économiques et prospectives à l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) a traité du thème : « la politique agricole est-elle encore pertinente ? ».

L'après-midi, M. Marcel MAZOYER, Professeur à l'institut national agronomique a abordé « les enjeux du développement durable en agriculture : défis et perspectives ».

Au cours de cette journée, divers témoignages des acteurs du monde agricole auvergnat ont permis d'enrichir les débats et le dialogue avec les différents participants.

2 - COLLOQUE « ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » DU 25 JANVIER 2007 À L'IFMA

Pour son second colloque, le CESR a choisi pour thème l'économie sociale en Auvergne.

Sachant que ce secteur occupe 10 % des salariés auvergnats, qu'il est traditionnellement intervenu dans des domaines où l'initiative privée ou publique que tardait à s'installer, il est apparu pertinent pour le Conseil économique et social régional d'organiser une journée de réflexion sur cette thématique.

Le colloque a débuté par l'intervention de M. Thierry JEANTET, Directeur d'EURESA (Europe Economie Sociale Assurances), sur une présentation de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et ses enjeux au niveau national.

À sa suite, M. Jean-Marine SERRE, Professeur Agrégé de Sciences Économiques de l'Université d'Auvergne, a traité des réponses qu'apporte l'ESS et de son importance en Auvergne.

L'après-midi, M. Jacques HENRARD, Président de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) a pu aborder le thème « politiques publiques et associations ».

Au cours de cette journée, divers témoignages des acteurs du monde de l'économie sociale auvergnat ont permis d'enrichir les débats et le dialogue avec les différents participants.

LES CONFERENCES

1 - CONFERENCE « VIOLENCES ET VICTIMES » 27 JUIN 2003 AU CERDI (UNIVERSITÉ D'Auvergne)

La commission spéciale « violences et victimes » a terminé le cycle de ses auditions par l'intervention, le 27 juin 2003, du Professeur DEBOUT, chef du service de médecine légale au CHU de Saint-Etienne. Après avoir expliqué le rôle du médecin légiste, qu'il définit comme le spécialiste des situations violentes, il a insisté sur l'importance de l'écoute lorsqu'on rencontre une victime. Il a ensuite orienté ses propos sur les violences au travail, auxquelles il s'est intéressé à plusieurs reprises.

2 - CONFERENCE « CONDITIONS CARCERALES ET REINSERTION SOCIALE » DU 22 SEPTEMBRE 2006 À L'INSTITUT DES METIERS

Dans le cadre de son autosaisine sur « la réinsertion sociale des personnes détenues en Auvergne », le CESR a organisé une conférence, le 22 septembre 2006. Au cours de celle-ci, M. Donat DECISIER a présenté l'avis du CES National relatif « *Aux conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France* ». Puis, M. Pierre Victor TOURNIER, Directeur de recherches au CNRS, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle – Enseignant à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne est intervenu sur les thèmes du « sens de la peine » et des « alternatives à la détention ». Enfin, Mme Annie KENSEY, Responsable Démographie Pénitentiaire au bureau des études, de la prospective et des méthodes – Direction de l'administration pénitentiaire a parlé sur l'« évolution de la population pénitentiaire et surpopulation ».

LES DEBATS

1 - DEBAT SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

Le grand débat national sur l'avenir de l'école a été lancé officiellement, le 20 novembre 2003, par le Président de la République, Jacques CHIRAC, invitant la nation à contribuer à la construction de l'école de demain.

Le Bureau du Conseil économique et social régional d'Auvergne, au cours de sa réunion du 28 novembre 2003, a décidé que le CESR d'Auvergne devait prendre pleinement part à la consultation concernant ce débat. Toutes les commissions sectorielles se sont réunies. Ainsi, l'ensemble des Conseillers économiques et sociaux régionaux ont pu au cours de ces réunions, s'ils le souhaitaient, apporter leur contribution au débat. Dans un second temps, notre assemblée s'est réunie en session extraordinaire, le 16 janvier 2004, en présence de Monsieur Claude THELOT, Président de la commission nationale en charge de ce débat, pour une présentation des travaux et un échange entre conseillers.

Le compte-rendu intégral des débats de cette matinée a constitué notre participation écrite.

2 - DEBAT SUR L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, présidé par Monsieur Bertrand FRAGONARD, président de chambre à la Cour des comptes, a remis au Ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, le rapport qui lui avait été demandé par le Gouvernement. La commande du Premier Ministre consistait en l'établissement d'un diagnostic de l'assurance maladie dans notre société, en décrivant les côtés positifs comme les cotés négatifs.

Le Haut Conseil a souhaité présenter aux membres de certains Conseils économiques et sociaux régionaux les conclusions de ce rapport. L'Auvergne fait partie du nombre des Régions contactées.

Aussi, au cours d'une session extraordinaire, qui s'est tenue le 8 mars 2004, le CESR a reçu une délégation du Haut Conseil : Monsieur Denis PIVETEAU, Vice-président du Haut Conseil, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et Monsieur Pierre-Jean LANCRY, Secrétaire général.

3 - DEBAT SUR LES OGM

Suite à la note élaborée par la commission « agriculture - agroalimentaire » du Conseil économique et social régional d'Auvergne (voir supra), le CESR a tenu un débat sur les OGM, lors d'une session extraordinaire, le 3 juillet 2006. Cette démarche s'inscrivait au côté de celle entreprise par le Conseil régional lors des débats citoyens organisés en mai 2006.

AUTRES RENCONTRES

2002

- « Le budget du Conseil régional : présentation et élaboration » conférence de M. Patrick DOS, Directeur général des services, le 7 mars 2002, dans les locaux du CERDI (Université d'Auvergne).
- Une délégation du Bureau du CESR s'est rendue au colloque organisé par le CESR Midi-Pyrénées, les 14 et 15 mars 2002, à Toulouse, sur le thème « Quelles perspectives pour le Sud-Ouest européen ? ».
- Une délégation du Bureau du CESR s'est rendu au CES National le 25 juin 2002 pour une présentation de l'organisation et du fonctionnement de la troisième Assemblée de la République. La séance de travail s'est poursuivie par une réflexion sur les relations entre les CES régionaux et le CES national.
- Visite du Conservatoire du pneumatique Michelin : 27 septembre 2002.
- Les membres de la commission spéciale « violences et victimes » se sont rendus au Assises régionales contre les violences conjugales et les violences dans les familles, au Domaine du Marand, à Saint-Amant-Tallende, le 8 octobre 2002.
- Colloque au CES National « de la représentation institutionnelle de la société civile » le 29 octobre 2002.

2003

- « Les Fonds structurels européens en Auvergne », conférence de M. Michel ROSTAGNAT, ancien Secrétaire général pour les Affaires régionales Auvergne, le 7 mars 2003.
- III^{ème} rencontre régionale de l'environnement organisée par le Conseil régional d'Auvergne à Vichy le 8 avril 2003.
- Réunion décentralisée de l'association des CESR de France en Auvergne à Vulcania, le 17 avril 2003.
- Venue en Auvergne du Président DERMAGNE, Président du CES National, le 25 avril, pour une séance extraordinaire sur le thème de la « place de la société civile dans le cadre d'une démocratie participative ».
- Visite du Biopôle à Saint-Beauzire (Puy de Dôme) par le Bureau du CESR le 26 mai 2003.
- Une délégation du CESR a été reçue à Randan le 22 octobre 2003 pour une visite des opérations de « Remise en vie » du domaine Royal de Randan.

2004

- Le Président DOLY a reçu le 23 mars 2004, une délégation ukrainienne. Leur présence à Clermont était due au partenariat qui s'est instaurée avec l'IUP « management et gestion des entreprises » de l'Université d'Auvergne.
- De nombreux conseillers économiques et sociaux régionaux d'Auvergne ont participé, le 10 juin 2004, au premier Forum National des CES organisé par le CES national et l'ACESRF sur le thème « les territoires de demain : vers de nouveaux processus de décision ».

2005

- Visite de Jean BASTIDE, Président du comité de suivi du plan de cohésion sociale placé auprès du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale accompagné d'une délégation du comité de suivi du plan de cohésion sociale, en septembre 2005.
- Présentation, le 4 avril 2005, par M. le Préfet de Région, Jean-Michel BERARD, du Plan d'Action Statistique de l'État en Région (PASER) qui a pour objectif de définir la stratégie de l'État en Région.
- Une délégation auvergnate, emmenée par le Président DOLY, s'est rendue à Paris, le 28 septembre 2005, pour la deuxième convention des CES. Le thème de cette journée de réflexion était : « quelle place, pour la société civile organisée, dans la décision publique ».
- Audition de M. Alain GAILLARD, Directeur de l'agence régionale d'hospitalisation pour la présentation des orientations du « schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération (SROS III) », le 2 décembre 2005.
- Audition de M. Marc GUÉRIN, chef du groupe de projet « MANON » au Commissariat au plan et chef du département « gestion des territoires » au CEMAGREF, pour une présentation du rapport sur « les conflits d'usage », le 2 décembre 2005.

2006

- Dans le cadre du débat national sur les liens entre Université et Emploi, Monsieur le Recteur d'académie a organisé un débat académique, en juin 2006, auquel plusieurs conseillers du CESR ont participé.
- Visite du domaine Royal de Randan par le Bureau et la commission 4 « santé - solidarité - culture » en septembre 2006.

2007

- Une vingtaine de conseillers économiques et sociaux régionaux d'auvergne ont participé le 6 février 2007 à la III^e convention des CES de France sur le thème « les jeunes, c'est maintenant », à Lyon.
- La Commission n° 4 « santé - solidarité - culture », accompagnée des membres du bureau, se sont rendus le 25 mai à la CPAM, à l'invitation de M. REBERRY, pour une présentation des activités de la caisse.

REPRESENTATIONS EXTERIEURES

Le CESR d'Auvergne est membre de l'Association des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux de France (ACESRF).

Cette association regroupe, en la personne de leurs Présidents, les Conseils Économiques et Sociaux Régionaux de métropole et des DOM, le Conseil économique, social et culturel de Corse, le Conseil économique et social de Nouvelle-Calédonie, le Conseil économique, social et culturel de Polynésie française et, en tant que membre associé, le Comité économique et social de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

L'Assemblée des CESR de France a pour but :

- d'être le lieu d'échange entre les Présidents de CESR ;
- d'assurer la promotion des travaux des CESR ;
- de renforcer les liens entre les Présidents de CESR, afin d'organiser leurs relations avec le CES de la République et leurs représentations auprès des instances nationales, communautaires et européennes et y faire connaître leurs avis et propositions ;
- d'effectuer des études d'intérêt commun.

Le Président DOLY est Vice-président du Bureau de l'ACESRF depuis 2001.

Le CESR est représenté dans divers organismes, soit par son président, membre de droit d'une structure, soit par un de ses membres désigné en séance plénière.

1 - Le président membre de droit

- ◆ ARACT : Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail
- ◆ ARDE : Agence régionale de développement Economique
- ◆ ARDTA : Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne
- ◆ CAEN : Conseil académique de l'éducation nationale
- ◆ CART : Comité Auvergne pour la recherche et la technologie
- ◆ CCREFP : Comité de coordination régional pour l'emploi et la formation professionnelle
- ◆ CNT : Conseil national du tourisme
- ◆ Comités de suivi et d'évaluation des Fonds européens en Auvergne (Objectif 2), et des contrats Etat-Région 2000-2006/2007-2013
- ◆ Comité régional de pilotage sur le thème de l'illettrisme
- ◆ COREPS : Commission régionale des professions du spectacle vivant de l'audiovisuel
- ◆ CORRETA : Conférence régionale de la recherche et de la technologie Auvergne
- ◆ OBRESA : Observatoire régional de la santé en Auvergne

2 – Le CESR représenté par un ou plusieurs de ses membres

<i>Organismes</i>	<i>Nombre</i>
UNIVERSITE D'AUVERGNE (Clermont I)	5
Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)	1
Conseil scientifique	1
Conseil de gestion de la faculté Sciences Economiques	1
Conseil d'administration de l'Institut universitaire professionnalisé (IUP)	1
Conseil d'administration de l'Institut universitaire de technologie (IUT)	1
UNIVERSITE BLAISE PASCAL (Clermont II)	4
Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)	1
Conseil scientifique	1
Conseil de gestion de l'UFR « lettres et sciences humaines »	1
Conseil de gestion de l'UFR « recherche scientifique et technique »	1
FORMATION ET EMPLOI	2
Conseil d'administration de l'école nationale supérieure de la pâtisserie	1
Comité technique régional de la délégation régionale de l'ONISEP	1
ENVIRONNEMENT	2
Comité de bassin Loire–Bretagne	1
Comité de bassin Adour–Garonne	1
SANIITAIRE ET SOCIAL	20
Conseil d'administration du Centre régional d'études et d'action en faveur des handicaps et des inadaptations (CREAHI)	1
Conseil d'administration du Centre anticancéreux Jean Perrin	1
Commission régionale des études pharmaceutique	1
Commission régionale des études médicales	3
Conférence régionale de Santé	14
AUTRES	15
Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères	2
Commission régionale des transports collectifs	1
Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire (CRADT)	12

HONNEUR AUX ANCIENS CONSEILLERS

Le 7 mars 2002 et 17 juin 2005, une manifestation a été organisée en l'honneur des anciens Conseillers économiques et sociaux régionaux auxquels le Président a remis la médaille du CESR.

Manifestation du 7 mars 2002

MEDAILLE D'ARGENT	
M. Lucien ANDRE	CROS
M. Albert BOYER	Chambre régionale d'Agriculture
M. Raymond CERRUTI	CRCI
M. Olivier CHAPELLE	CGPME
M. André FREYSSINIER	CGT – FO
M. Pierre LHERMET	CFDT
M. Claude PAUL	Mutualité
MEDAILLE DE BRONZE	
M. Jean-Jacques ARMAND	CFDT
M. Gilbert BROS	Organisations agricoles
M. Raymond COUTAREL	Organisations agricoles
Mme Zoulika DELAVIE	MEDEF
Mme Sylvie DOUCE DE LA SALLE	Associations culturelles
M. Patrick DAUCHE	Chambre régionale des métiers
M. Alain DUPRE	UNSA
M. Robert ESTIC	CRCIA
M. Christian FAGAULT	Parents d'élèves
M. Jacques FORCE	Organisations agricoles
M. André GUIRAL	UNSA
M. Bernard LANGLET	Associations agréées de jeunes
M. Julien LARGERON	Personnalité qualifiée
M. Yves LAVAL	CRCI
M. Bernard LORIZON	Professions Libérales
M. Claude MALTERRE	Etablissements publics d'ens. Sup. et recherche
M. François MICHELIN	Entreprises ayant au moins 1000 salariés
M. Albert MOMAUR	MEDEF
M. Jack OLIVIER	CCE-CGC
M. Yves PINET	Comité des retraités et des pers. âgées
M. François REPOLT	HLM
M. Elie SALESSE	CGT
M. Georges SUCHET	CRAM – CAF – MSA
M. Jocelyn TRES	CFTC
M. Serge VIDAL	Chambre des métiers
Mme Jacqueline VIREMOT	CFDT
M. Jean-Pierre VIGIER	CRAM – CAF – MSA

Manifestation du 17 juin 2005

MEDAILLE D'ARGENT	
M. Denis BASSET M. Pierre FLORY M. Bernard GRANGEON M. Serge LAURENT M. Bernard MIAUX	FO CGPME CFDT CGT CGT
MEDAILLE DE BRONZE	
M. Alain BARASINSKI Mme Josiane BEAUD M. Michel BEAUNE M. Gérard BLOCH Mme Laurence BOUTINAUD M. Guy BRASSAC M. Raymond BRUYERON Mme Jocelyne CARBONNIER M. Marc DESMARS M. Bernard FILAIRE Mme Bernadette GIBERT Mme Sylvaine MASSON M. Michel MATHELIN Mme Yvette MERCIER M. Georges MERLE M. Philippe ORIOL M. Serge PARAN M. Jean PASSAT M. René PETROSSO M. Gérard SEGURET M. Raymond SQUIZZATTO	CFDT SNCF – EDF/GDF CGT Mouvement d'éducation pop. et de loisir social Associations de Parents d'élèves CGT Mutualité CGT Caisses d'Assurance Maladie et d'Allocations Fam. CFDT CGT CGT CLCV CGT Associations d'aide aux victimes Associations d'accueil et entreprises d'insertion Organisations agricoles CFDT CGT Comité régional des banques CFDT

Conseil Economique et Social Régional d’Auvergne
36 avenue Julien – 63057 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Tel. 04-73-29-45-29 / Fax 04-73-29-45-20

www.cesr-auvergne.fr